

9^e tour de scrutin. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15.
à savoir bulletins blancs etc.	1.
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14.
Majorité absolue	8.

M. Roux René 7 voix; M. Laurent 1 voi

Salain 6 voix; Le Di' 1 voi

3^e tour de scrutin. Les résultats suivants.

M. Roux René 7 voix; M. de Joseph 1 voi
Salain 6 voix; Laurent 4 voi

ont été proclamés élus M. Roux René cultivateur, qui a de suite accepté le mandat.

M. Roux René
M. L. Carré
M. de Joseph
M. Laurent
M. de Joseph
M. Laurent
M. de Joseph
M. Laurent

M. Le Maire expose sur le bureau avec toutes les pièces à l'appui, le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé les 21, 22, et 23 8^{me} 1902. en conformité des dispositions de l'ordonnance du 23 août 1838 par M. Le Roux Juge commissaire délégué à cet effet par M. le Préfet sur l'utilité publique du projet de fixation de tracé du chemin d'intérêt commun n° 13., de quimper à Trégourez entre les points 0, 1^{er} 700 et 1^{er} 800. Il donne lecture des déclarations et réclamations qui se sont produites à cette enquête, et invite l'assemblée à examiner ces réclamations ainsi que l'avis du commissaire enquêteur à les discuter et à se prononcer définitivement par une nouvelle délibération motivée. Le conseil municipal après avoir pris connaissance des diverses déclarations consignées ou annexées au procès verbal d'enquête et discuté les motifs d'opposition invoqués par les réclamants ainsi que ceux développés dans l'avis de M. Le Commissaire enquêteur, Considérant qu'aucune observation ni protestation n'a été soulevée à l'enquête contre le tracé, et que M. Le Commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet présenté. Par ces motifs le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'approuver le projet de fixation de tracé présenté par le service vicinal.

Fait et délibéré en mairie à Trégourez le jour, mois, et an susdit et ont signé les membres présents excepté le sieur Lévain illettré. Le conseil accepte la transaction faite avec la compagnie la Nationale à l'occasion de l'incendie de l'Eglise du 23 novembre, transaction fixant l'indemnité à la somme de 241 700. Le conseil autorise le Receveur M. de Joseph à faire valoir cette somme, et à la reverser à la caisse de la fabrique chargée d'affectuer les réparations.

M. Roux René
M. L. Carré
M. de Joseph
M. Laurent
M. de Joseph
M. Laurent
M. de Joseph
M. Laurent

L'an mil neuf cent. Deux, le vingt un Décembre à huit heures
 du matin. Le conseil municipal de la commune d'Orgueil
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance
 ordinaire, sous la présidence de M. le Maire Le Beau
 étaient présents M. le Baron Joseph, Baron Louis,
 Salain, Le Goff, Briand, Rivou, Dornic, Kergourlay,
 Le Gore, Quelven, Le Beau maire
 absents M. le Baron, Le Grand, Le Gach, Feunteun,
 Laurent, Le Di, Girant, Le Beau Louis,

M. Rivou élu secrétaire
 Le conseil autorise M. le Maire à traiter de gracieuse
 pour les travaux de réparations des dégats faits à l'église
 paroissiale par l'incendie
 Le Goff pour Salain L. Baron Kergourlay
 M. le Baron Briand Baron
 Le Gore, Quelven

L'an mil neuf cent. trois, le dix huit Janvier à huit heures du matin
 Le conseil municipal de la commune d'Orgueil s'est réuni en session
 extraordinaire sous la présidence de M. le Maire
 Le Beau
 étaient présents M. le Baron Louis, Le Goff, Quelven, Feunteun,
 Baron Louis, Baron Joseph, Girant, Salain, Briand, Dornic,
 Le Gach, Kergourlay, Le Beau maire
 absents M. le Baron, Bolland, Sannon, Le Grand, Le Di,

M. le Baron Louis élu secrétaire
 Le conseil vote une somme de quarante francs au profit des
 de l'industrie et d'ouvriers d'usine sans pain ni feu. et pour
 d'ouvrir un crédit supplémentaire pour l'entretien de
 Le Beau Dornic L. Baron Le Goff
 pour Salain Feunteun Baron Quelven
 Le Gach Kergourlay
 M. le Beau

le huit. un Décembre à huit heures
municipal de la commune d'Erquey-Gabrie
ses séances, en ses séances extra
de M. H. Le Beau maire
Bacon Joseph, Bacon Louis,
Bacon, Dornic, Bergaury,
maire
le Grand, Lepach, Feunteun,
le Beau Louis,

le Maire à traités de gré à gré
ations des dégats faites à l'ég
L. Bacony Kergourla
Bacon Jarnig

huit heures à huit heures du matin
commune d'Erquey-Gabrie
maire sous la présidence de M. H. Le Beau
Louis, Le Coff, Quelren, Feunteun
ant, Salain, Briant, Dornic
+ main
mon. le Grand, le De,

taire
quarant. francs au profit des p
sans pain ni feu, et j'ai le P
à pour l'avenir cette dépense
Dornic, L. Bacon, Le P. Briant
Bacon Quelren
M. Le Beau
ont

Le conseil municipal de la commune d'Erquey-Gabrie
est convoqué pour Dimanche prochain 22 février à 8 heures
du matin, pour la tenue de la session ordinaire du mois
de février
Erquey-Gabrie le 11 février 1903

L'an mil neuf cent trois, le vingt deux février à huit
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Er-
quey-Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour
la tenue de la session ordinaire du mois de février sous la pré-
sidence de M. H. Le Beau maire
étaient présents M. H. Briant, Girant, Laurent, Ber-
gaury, Bacon Louis, Le Beau Louis, Feunteun, Bacon
Joseph, Le Beau, Briant,

Assents M. H.

M. Le Beau Louis élu secrétaire
Le Maire donne connaissance au conseil des Demandes
de Dispenses à titre de soutien de famille des veuves
Coustans Etienne Marie, Gueno Jean Louis Marie
Le Moigne Pierre Marie, Le Beau Pierre Christophe
Sijon Jean Louis Marie, Cabout Francois Marie
Bacé Michel, Lorienta cocherit de la classe de
1902

Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable
à la demande des susnommés
2^e Le Maire expose au conseil municipal que les crédits
ci après énoncés du budget de 1902 ont été insuffisants et
qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà
des crédits savoir : confection des repiroles de 1^{er} et 2^e classe des mandats
communaux et frais de perception de l'octroi, contribution et subvention
pour les réparations du 18^e 1902 et réparation de l'église. Employé de
l'indemnité versée par la compagnie d'assurance la nationale

le 14^{et} 23^e
 3^e de Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M^{re} Gode...
 titulaires à l'école de hameau de Peston au demandant la construction
 construction d'une deuxième classe au dit école et la création d'un poste
 instituteur adjoint; le conseil après avoir délibéré considérant que bon nombre
 de conseillers sont absents, renvoie cette question à la session de mai

H. Le Haut
 H. Reiau L. Baudouin
 Bacon Feunteun Kerourlay

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie
 est convoqué pour le vendredi 22 Mai à 8 heures
 pour la session ordinaire du mois de Mai

Erqui-Gabrie le 16 Mai 1903
 Le Maire
 H. Le Haut

L'an mil neuf cent trois, le vingt deux Mai à huit heures
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie s'est réuni
 au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire
 du mois de Mai, sous la présidence de Henri Le Haut maire
 étaient présents M. M. Bollon, Le Haut Louis, Reiau, Salavin,
 Girant, Bacon Joseph, Loach, Feunteun, Le Goff, Dornic,
 Bannou, Le Coeur, Quelven, Bacon Louis, Le Haut
 Absents M. M. Le Grand, Le Di, Kerourlay

M. Le Haut Louis élu secrétaire
 Le Comité admet les recettes et l'exercice 1902 pour
 la somme de
 Les dépenses à
 Excédant de 1902.
 L'apport des exercices antérieurs.
 Excédant des recettes au 31 Mars 1903

8396.00
7607.00
783.00
9313.00
1111.00

Erqui-Gabrie
 Archives

conseil d'une lettre de M. Gadet
 demandant la construction d'un
 et la création d'un poste
 délibéré considérant que bon
 question à la session de mai

L. Baug Laure
 Kerourlay
 commune de Erguigub
 22 Mai à 8 heures
 de mai
 6 Mai 1903

deux mai à huit heures
 de l'orgue Gabriel
 de la session ordinaire
 Le Baug maire
 Louis, Biau, Salavin, Couv
 Goff, Dornier, B
 Le Baug maire
 Kerourlay

1902 pour
 8396.34
 7607.11
 188.53
 3379.50
 1168.13
 1903 -

Le conseil vu l'arrêté de M. le Préfet
 une proposition de M. le Préfet du 1^{er} Canton
 1. Centimes médicaux

- 1. Centime pour le chemin n° 1
- 2. Centimes Extraord. pour le chemin n° 1
- 10. Centimes pour insuffisance de revenus
- 2. Conseil approuve les Comptes du Bureau de Bienfaisance

Séance tenante

1^{er} Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre qu'il a
 adressé M. le Préfet à la date du 23 Avril 1903

Après délibération, le conseil à l'unanimité reconnaît qu'il y a beau-
 coup trop d'élèves à l'école des garçons de Estonan
 mais nous n'avons pas de ressources et nous demandons à l'administra-
 tion avant de prendre une décision si elle contribuerait à cette dépense
 et dans quelle proportion

2^o Le conseil autorise le maire à vendre les arbrus existant sur le pla-
 ce de Saint-Guenole

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de dispense
 à titre de soutien de famille de M. le sieur Louis Le Baug résident de la commune de
 classe 1902, et le sieur Louis Le Baug résident de la commune de

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à la demande

Maire L. Baug
 Le Goff
 Biau
 Couv
 Dornier
 Le Baug maire
 Kerourlay

M. le Maire donne connaissance au conseil de la lettre de M. le
 Préfet, concernant les chemins vicinaux (loi du 22 mars 1830)
 Nouveau réseau

Le conseil après avoir délibéré sur l'état des finances de
 la commune, déclare ne prendre aucune décision par le moment
 concernant cette question
 Le Baug

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel
 convoqué pour le 30 août courant, pour la tenue de la
 session ordinaire du mois d'août
 Erqui-Gabriel le 24 août 1903
 Le Maire
 H. Le Beau

L'an mil neuf cent trois, le trente août à huit heures
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la
 session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de
 H. Le Beau, maire

Étaient présents M. M. Bacon Louis, & D. Joseph, Ba-
 con Joseph, Quelven Louis, Laurent J^m Marie, Le Beau Louis
 Noire Ben, Kergourlay Laurent, Corant yvon, Brunet
 Le Beau maire

Absents M. M. Bollore, Le Grand, Le Corre, Feunteun, Cozic
 Bannou, Le Goff.

M^r Le Beau Louis élu secrétaire
 Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de
 dispenses de lois jury des D'instruction de 13 jours de
 M^s Bascoit François, Guindau Jean, Sijorn Jacques,
 Le Moigne François, Bihanic Joseph, Stevinau Jean
 Marie, Kergourlay Alain

Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable aux
 demandes des susnommés

Le Rivier Bacon Laurent J^m Kergourlay
 Guillin Le Beau
 Secrétaire tenant

Le conseil nommé pour la révision des listes des électeurs
 consulaires pour 1904 M. M. Briand, Le Beau Louis
 Guillin Bacon Laurent J^m Le Beau
 Le Rivier Kergourlay Bacon

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE.
 LOT#-EMC05201810754

de la commune d'Erquie-Gabriele
pour le 13 courant, pour la tenue de la
séance
Erquie-Gabriele le 13 courant 1903
Le Maire
H. Le Beau

trois, le trente courant à huit heures
de la commune d'Erquie-Gabriele
de ses séances, pour la tenue de la
séance, sous la présidence de M.
M. Bacon Louis, Le D^r Joseph, M.
Laurent, Girant, Brien
Le Grand, Le Corre, Feunteun, Espar

secretaire
au conseil des Demandes de
d'instruction de 13 jours des
maître Jean, Sojorn Jacques,
Laurie Joseph, Hervin Jean

il a été avis favorable aux
M. Le Beau
Laurent, M. Kergourlay
Yellin Le D^r Le Beau
M. Briand, Le Beau
M. Le Beau
Kergourlay Bacon

Le conseil est d'avis de vendre les arbres existant sur le plo.
aire de St. Guinol, qui appartient à la commune. et prie
M. le Maire de faire le nécessaire auprès de M. le Préfet
pour que la commune soit autorisée à les vendre

Le Maire
Laurent M. Kergourlay M. Rivu
Le D^r Yellin Bacon
Secrétaire

M. le Maire demande l'avis du conseil sur la question
de création d'une classe nouvelle à l'école de Estouan
Le conseil vu que plusieurs conseillers sont absents ajourne
cette question à la prochaine session

M. Kergourlay Le Maire M. Bacon
Laurent M. Brien
M. Rivu
Le D^r Yellin Bacon

Le conseil municipal de la commune d'Erquie-Gabriele est convoqué
pour le dimanche 13 septembre courant, à l'effet d'élire des Députés
et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 1^{er} octobre 1903.

Erquie-Gabriele le 6 septembre 1903
Le Maire
H. Le Beau

Election sénatoriale

Procès-verbal de l'élection de six Députés et de deux suppléants
l'an mil neuf cent, trois le 13 septembre à huit heures du matin
Le conseil municipal de la commune d'Erquie-Gabriele s'est réuni dans le
lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Henri Le Beau
Etaient présents M. le conseiller municipal M. M. Rivu, Le
Beau Louis, Le Goff, Esrach, Girant, Bacon Joseph, Boller,
Briand, Bacon Louis, Feunteun, Selain, Kergourlay, Laurent, Dorvic
Absents M. M. Rannau, Le Grand, Le Corre, Le D^r, Yellin

Le conseil a élu pour secrétaire M. E. Beau Louis
 M. le Président a donné lecture des articles transcrits ci contre de la loi
 Du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre
 Du décret du 1^{er} septembre 1903 concernant les conseils municipaux à l'effet
 de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale
 qui doit avoir lieu le 27 octobre dans le département
 3^e De l'article 1^{er} § 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret
 Du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation
 Election des délégués
 1^{er} Tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret à
 la majorité absolue des suffrages à l'élection de six délégués
 Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au
 Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a commencé à 7 heures. il a donné les résultats ci après
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A Dédun: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
 suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
M. E. Beau Hervé	15
M. Rollon René	13
M. E. Beau Louis	10
M. Salain	10
M. Bacon Louis	9
M. Roze	7
M. Laurent	7
M. Barrou Louis	5
M. Médèle Jean Marie	5
ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués	12
M. E. Beau Hervé	
Rollon René	
E. Beau Louis	

Salain
Bacon

a donné
Bombu
à Dédun
santé au
reste fu
majori
ont ob

ont obt
M. Beau
le mand
ont ob
voix. M.

M. E. Giff
ont été
Jan Mar

Le G

pour me

M. Roze

Le conse
longue d
sents qu'on
M. le Pré
sont délé

M. Roze
M. Beau

Admission Arkas
M. E. Beau Louis

AVERTISSEMENT: NE PAS OUBLIER LE DÉPART

LOT# EMC05201610754

CE

Selain
Racon Louis

2^e Tour de scrutin

a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

a) bulletins ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

reste pour le nombre de suffrages exprimés

majorité absolue

ont obtenu M. Boivie 15

M. Laurent 8

M. Bannou 6

1

ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués

M. Boivie et M. Laurent

Le mandat. Elections des suppléants. 1^{er} tour de scrutin

ont obtenu M. Laurent et M. Boivie, élus M. Bannou et M. Boivie.

2^e tour de scrutin ont obtenu

M. Goff et M. Boivie, élus M. Boivie et M. Laurent

ont été proclamés suppléants M. Le Goff et M. Boivie

Le Goff et Boivie

Boivie et Boivie

Boivie et Boivie

Boivie et Boivie

Seance venante

Ecole communale de Estouan

Le conseil examine avec soin cette affaire et après une longue délibération décide à l'unanimité des membres présents qu'on délègue deux membres du conseil auprès de M. le Préfet pour l'autoriser de cette question

sont délégués M. Le Goff maire et M. Boivie conseiller

Le Goff et Boivie

Boivie et Boivie

Boivie et Boivie

Boivie et Boivie

M. Le Goff et Boivie

Le conseil examine avec soin cette affaire et après une longue délibération décide à l'unanimité des membres présents qu'on délègue deux membres du conseil auprès de M. le Préfet pour l'autoriser de cette question

sont délégués M. Le Goff maire et M. Boivie conseiller

L'an mil neuf cent trois, le dix huit octobre, Nous
de la commune d'Équi: Gabriel, avons procédé à l'installation
tion de M. Galot en qualité d'instituteur stagiaire à l'école
communale de garçons au bourg de cette commune. A la
installation nous avons dressé le présent procès verbal que
M. Galot a signé avec nous.

Le conseil municipal de la commune d'Équi: Gabriel
est convoqué pour le dimanche 22 Novembre courant
pour la tenue de la session ordinaire du mois de Novembre
Équi: Gabriel le 8 Octobre 1903.
Le Maire.
H. Le Bour

L'an mil neuf cent trois, le vingt deux novembre à huit
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Équi:
Gabriel s'est réuni en lui ordinaire de ses séances, pour la tenue
de la session ordinaire du mois de novembre sous la prési-
dence de M. Henri Le Bour. Le Bour Louis et Louis
étaient présents M. M. Le Bour Louis, Feunteun, Bérant, Le
Bour Louis, Baron Joseph, Brou, Le Corre, Briand, H. Le Bour
Maire Salain,
Absents Le Grand, Le Rach, Bollon, Quelven, Le Goff, Le De,
Hingouplap, Leurent
M. Le Bour Louis élu secrétaire
Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour l'année
M. Le Bour Louis et membres de la commission des réclamations
Le Corre et Henri Brou.
2° Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination
de vingt propriétaires pour former la liste des électeurs pour
l'année 1903 M. M. Hake Jean, Medele François, Le Bour Louis,
Lemou François, Le Bour Henri (Kerwin), Le Bour Alain,
Louis, Le Bour Jean, Lemou Jean, Jean Lemou Joseph

M. L. Boire Louis du secrétaire
 Le Maire donne connaissance au conseil des Demandes de Disjunctes à titre
 de section de famille des M^{rs} Bloch, Boire Marie, Guyon Jean Marie
 Gauchaix J^{ns} Marie, Boire Pierre Jean, Boire J^{ns} Louis Marie jeune
 de la classe 1903 et Guenne J^{ns} Louis de la classe 1902
 Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à ces Demandes
 2^e Le conseil vote l'aliénation des arbres existant sur le placis de St Gué-
 noble; ensuite le conseil vote d'une partie des fonds provenant de cette vente
 à remplacer ces arbres par des jeunes plants et le reste à être employé à tracer
 le sur le chemin vicinal n^o 8 dit chemin de St Guénole
 H. Le Boire

H. Le Boire
 Maire

L. Goff L. Bacon Boire
 Bacon H. Le Boire
 Lonzach Briant Feunteun
 Le De

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie et conseil
 pour dimanche 11 mai à 8 heures du matin, pour l'installation
 du conseil municipal et l'élection du Maire et des adjoints
 Erqui-Gabrie le 11 Mai 1904
 H. Le Boire

Procès verbal de l'installation du conseil municipal
 et de l'élection d'un Maire et de deux adjoints.
 Le 11 mai 1904, à huit heures
 du matin, les membres du conseil municipal de la commune
 Erqui-Gabrie, proclamés par le bureau électoral,
 suite des opérations du 4^e mai 1904, se sont réunis
 la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été
 adressée par le Maire, conformément aux articles
 47 de la loi du 5 avril 1884.

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
abs
La
Her
des
A
B
Math
L
L
L
conseil
H. Bo

Etaient présents H. H. les conseillers municipaux.

- | | | | |
|----|--------------------|-----|-------|
| 1 | Le Roux Louis | 341 | soix. |
| 2 | Le Roux Henri | 340 | vin |
| 3 | Bouvi René | 348 | vin |
| 4 | Laurent Jean Marie | 347 | vin |
| 5 | Fumtun Mathias | 346 | vin |
| 6 | Bacon Louis | 345 | " |
| 7 | quelven Louis | 345 | " |
| 8 | Le Corre Henri | 345 | " |
| 9 | Loyach René | 345 | " |
| 10 | Le Goff Henri | 345 | " |
| 11 | Bergourlay Laurent | 345 | " |
| 12 | Le Di Joseph | 345 | " |
| 13 | Fumtun René | 345 | " |
| 14 | Bacon Joseph | 344 | " |
| 15 | Briant Jean | 344 | " |
| 16 | Ramon Louis | 344 | " |
| 17 | Briant Jean | 344 | " |
| 18 | Le Berre Jean | 344 | " |
| 19 | Salain Yves | 344 | " |
| 20 | Guillou Francis | 341 | " |

absent H. Bollori qui s'est fait excuser.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Le Roux Henri maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installé H. H. Le Roux Louis, Le Roux Henri, Bouvi René, Bollori René, Laurent Jean Marie, Fumtun Mathias, Bacon Louis, quelven Louis, Le Corre Henri, Loyach René, Le Goff Henri, Bergourlay Laurent, Le Di Joseph, Fumtun René, Bacon Joseph, Briant Jean, Ramon Louis, Briant Jean, Le Berre Jean, Salain Yves, Guillou Francis, dans les fonctions de conseillers municipaux.

M. Bacon Louis le plus âgé des membres du conseil a pris

Demandaes de Dispensas a titre
Marie, Courou Jean Marie
Marie y^e Louis Marie jeune
le 11/11/1902
favorable a ces demandes
tant sur le placite de l'Etat
fonds provenant de cette vente
et le reste a été employé a tra
M. Guenole

Bacon
Le Corre
Briant Fumtun
Le Di

Briant Gabriel est com
tin. pour l'installation
aire et des adjoints

conseil municipal
de deux adjoints.
vingt-neuf ou huit
cipal de la commune
bureau électoral.
se sont réunis
ocateurs qui leur
ent aux articles

invité la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Le Roux Louis.

Election du Maire 1^{er} tour de scrutin
Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 78 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire. Chaque conseiller municipal a l'appui de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
à déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
ont obtenus. M. Le Roux Henri	19 voix
M. Louis René	1 voix

M. Le Roux Henri ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Election du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de la présidence de M. Henri Le Roux élu maire, à l'élection du premier adjoint. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

1 ^{er} tour de scrutin.	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
à déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
ont obtenus M. Louis René	19 voix
M. Le Roux Louis	1 voix

M. Le Roux Louis

proclamé

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants.

M. Le Roux Henri

Jean Lévy

Le conseil est convoqué pour le mois de

M. Le Roux Louis
M. Louis René

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS QUITTER LE CUIVRE.

LOT# EMC05201610751



... de Louis Louis.
 ... Maire 1^{er} tour de scrutin.
 ... des articles 76, 77 et
 ... le conseil a procédé
 ... majorité absolue des suffrages
 ... conseiller municipal s'opposant
 ... Président son bulletin de
 ... Le dépouillement du vote
 ... dans l'urne - - - - 20
 ... ne contenant pas
 ... dans lesquels
 ... maîtres - - - - 0
 ... suffrages exprimés - - - 20
 ... 11
 ... Louis Henri 19 voix
 ... Louis René 1 voix
 ... majorité absolue a
 ... adjoint
 ... mêmes formes et sous la
 ... de la mairie, à l'effet
 ... dépouillement du scrutin a
 ... scrutin.
 ... dans l'urne - - - - 20
 ... contenant pas une
 ... dans lesquels les votes ne
 ... 0
 ... suffrages exprimés - - - 20
 ... 11
 ... 19 voix
 ... 1 voix

M. Louis René ayant obtenu la majorité absolue, a été
 proclamé adjoint.

Elections du second adjoint
 Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à l'élection
 du second adjoint.

1^{er} tour de scrutin
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. - - - - 20
 à déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas
 une désignation suffisante, ou dans lesquels les
 votants ne se sont pas fait connaître - - - - 0
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés - - - 20
 Majorité absolue - - - - 11
 ont obtenu M. Louis Louis - - - 19 voix
 M. Fortunus Mathias 1 voix

M. Louis Louis ayant obtenu la majorité absolue,
 a été proclamé adjoint.

M. Ch. Corv' Gaudin J. M.
 Guillen
 Fortunus René Bacon Le Goff Kergourlay
 Jean Le Berre Le Di' Fortunus Mathias
 L'orga'le L. Bacon Prévost H. Le Goff
 R. Perou

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie
 est convoqué pour le dimanche 7 juin à 8 heures du
 soir, pour la tenue de la session ordinaire de
 mai de mai.

Erquy-Gabrie le 29 mai 1904.
 Le Maire
 H. Le Goff

le cinq juin

L'an mil neuf cent quatre le conseil municipal de la commune de
Gobion s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la séance
ordinaire de mai de mai à 3 heures du soir sous la présidence de M. Basso de

étaient présents M. B. Basso, M. L. Basso Louis, Basso Louis, Basso Joseph
Guillou François, Girant, Salain, de Berre, Le Goff, Guéhen, Teunteun
Lozach, Le Corre, Le Basso noir, Laurent, Ramon, Teunteun
absents M. Bollo, Kergourlay, Briand, Le Do, Teunteun Balthus

M. L. Basso Louis élu secrétaire

Le conseil a vu les recettes de l'exercice 1903

Le conseil a vu les recettes de l'exercice 1903	796.23
En dépense	776.16
Excédent de 1903	20.07
Report des excédents antérieurs	1168.33
Excédent de Recettes au 31 mars 1906	1188.40

Le conseil sur l'arrêté de M. le Préfet vote pour 1906
une imposition extraordinaire

- 1 centime pour le Chemin rural
 - 1 centime pour travaux extraordinaires aux Chapelles
 - 1/2 centime pour rattachement de revenus
- Le conseil approuve les Comptes du Bureau de bienfaisance
dans la même séance les membres du conseil municipal
révisent le manuscrit sur le 10^e d'augmentation de trait à M.
Le rapporteur à partir du 1^{er} mai 1906. à parler de
7 rubriques

Séance tenante
Nominations de deux membres des commissions du bureau de
bienfaisance et de l'assistance médicale gratuite
M. le Président a donné lecture des instructions de M. le Préfet
à l'organisation des bureaux d'assistance institués par la loi
du 14 août 1893
Il a ensuite invité le conseil à procéder au scrutin secret

conseil municipal de la commune de
 pour la tenue de la session
 de la présidence de Messrs L. B.

M. L. B. Baillon, Baillon Louis, Baillon Joseph
 Baillon de Beau, Le Goff, Guillevin, Fautou, Bouché
 Baillon, Baillon, Baillon, Baillon
 Baillon, Baillon, Baillon, Baillon

1903 pour la session
 78 h. 23
 1903
 7176. 16
 266. 07
 1903
 1168. 43
 1904
 4132. 50
 1905

conseil municipal
 de la commune de
 pour la tenue de la session
 de la présidence de Messrs L. B.

conseil municipal
 de la commune de
 pour la tenue de la session
 de la présidence de Messrs L. B.

absolue des suffrages, à l'exception de deux délégués
 commission administrative du bureau de bienfaisance
 chaque conseil municipal à l'appel de son nom, a mis son bulletin de vote
 et le remis formé au Président
 le dépouillement du vote a commencé à cinq heures. Il a donné les résultats
 suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 à savoir: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
 auxquelles les votants se sont fait connaître
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés
 majorité absolue

ont obtenu	M. Wédèle Jean Marie	16
	M. Hascot Jean	16
	M. Wédèle Jean Marie et Hascot Jean, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués	16

Ils ont déclaré accepter le mandat

Séance venant

Le conseil émet le vœu que le chemin n° 13 soit maintenu comme chemin
 d'intérêt commun
 Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande à titre de soutien
 de famille du n° 1 de Henri Pierre soldat de la classe 1902

Gullon L. Bouché R. Rivon Fautou
 H. L. Corv P. Bouché J. Bouché
 Le Goff Jean Julien Laurent Baillon J.
 Luyac'h J. Bouché
 Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande à titre de
 soutien de famille du n° 1 de Henri Pierre soldat de la classe 1902
 ont donné un avis favorable sur les noms suivants
 Luyac'h Bouché

quatre mètres carrés
approuvé

Le Maire par le conseil de donner son avis sur une demande du sieur
Quelven Louis demandant à acquies de la commune un terrain vague
situé aux abords du chemin de grande communication N° 11 de Quimper
à Gourin au lieu de Garvalle dont il est propriétaire de laquelle parcelle
il est le seul terrain

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable pour la vente de ce
terrain et autorise le Maire à négocier avec le sieur Quelven pour l'acquisition
de ce terrain au prix fixé par l'agent voyer de 0 11 le mètre carré

Le conseil émet un avis favorable à la demande comme suit en faveur
M^{re} H. Le Roux, H. Boisson, R. Rivu, J. Funteun,
H. Le Bon, J. Le Pont, J. Le Bon,
aptes Helari, L. Le Roux, J. Bacon,
Loyach, Bannou, Le Goff

Le conseil municipal de la commune d'Erqui. Gabriel
est convoqué pour Dimanche prochain 21 Août, à
sept heures du matin, pour la tenue de la session
ordinaire du mois d'août.

Erqui Gabriel le 14 Août 1904
Le Maire.

L'An mil neuf cent quatre, le vingt un Août, à sept
heures du matin, le conseil municipal de la commune
Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
à la tenue de la session ordinaire du mois d'août,
la présidence de M. Henri Le Roux Maire.
Étaient présents M. H. Rivu, Le Bon Louis, Salais,
Berri, Funteun, Mathias, Quelven, Funteun Ben, Bannou,
Bacon Louis, Guillou François, Loyach Ben, Bergaud
Absents M. H. Girant, Bacon Joseph, Le Roux, Le De, Le Roux
Le Goff.

Mairie Erqui-Gabriel
Mairie de Arbois

No.
No.
De leu
Yac
Le co
2°
pou
ge
Duit
Lomm
308
4°
pou
ge
Le M
Le A
Hen
F
B
Le
conv
la ten
L'
Du m
s'est

... sur une demande de la
... la commune un terrain vague
... communication n° 11 de quimp
... propriétaire de laquelle pose

... un avis favorable...
... le sieur Quelven pour la suite
... le mètre carré
... comme section de

M. Rivier
M. Pout
M. Bacon
M. Rannou
M. Le Goff

commune d'Erqui-Gabriel
le prochain 21 Août,
la tenue de la session

le 14 Août 1904
Le Maire.

vingt un Août, à sept
principal de la commune d'
sinaire de ses séances, po
de mois d'août, sur
de Roux Marie.
ou, Le Roux Louis, Salain,
Teunteurs René, Rannou,
Lozach René, Hergourlay.

le 14 Août, le Docteur Laurent,

M. Le Roux Louis élu secrétaire
M. le maire donne connaissance au conseil des demandes de Dispense
de leurs périodes d'instruction auxquelles ils sont appelés en 1904, les n° 11
Yvonne Coentis et Lozach René

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leurs demandes
1° Le conseil nomme pour la révision des listes des électeurs consulaires
pour 1904 M. M. Le Roux Louis et Ariand

2° Le conseil prie M. le Préfet d'autoriser la commune à employer le pro-
duit de la vente des arbres du placître de St. Guinde (Cypres avec réservés le
tomme de 800 plantés le 31 placître) à faire travailler sur le chemin vicinal
n° 8 dit de St. Guinde

3° Le conseil est d'avis d'aliéner le terrain vague situé aux abords de Garsale
pour le prix de 0 40 le mètre, au sieur Quelven usucapteur du dit terrain

4° Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour 1905 M.
Le Roux Louis et membres de la commission des réclamations M. M.
Le Berre Jean, Guillou François

M. Le Roux Louis
M. Bacon
M. Rivier
M. Pout
M. Le Berre
M. Teunteurs René
M. Teunteurs Mathias
M. Rannou
M. Lozach René

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel est
convoqué pour Dimanche prochain 20 novembre 1904, pour
la tenue de la session ordinaire du mois de novembre
Erqui-Gabriel le 14 novembre 1904

Le Maire
M. Le Roux Louis

Le 14 novembre 1904 à huit heures
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la

De la session ordinaire Du mois De Novembre sous la présidence

De M. Le Bourc maître

Etai ent présents M. M. Le Bourc Louis, Le Goff, Quelven
Le De, Feunteun Henri, Bacon Louis, Guillou, Brant,
Bacon Joseph, Feunteun Mathias, Ezach, Mannou

Le Bourc maître

Absents M. M. Kergarhuc Louis Laurent Briand, Mannou
Le Bourc, Salain,

M. Le Bourc Louis élu secrétaire

Pour se conformer à la loi, le conseil procède à la nomination
De vingt propriétaires fonciers pour former la liste des réspon-
sables pour l'année 1903 M. M. Westel et François, Le Bourc
Henri, Le Bourc Henri (Kervin), Le Bourc Alain, Le Bourc
Jean, Lennon Jean, Jean Mannou (Kersper), Jean Le Boigne
Péron Jean, Jérôme Quelven, Hubric Mathias Guillou
Pierre, Bacon Louis Ezach Henri, Le Bourc J^m Louis, Quin-
tin Henri, Bihan Henri, Souit Yves, Pôher René, Floch J^m
Louis.

2. Le conseil émit un avis favorable à la fixation De la paroisse
De Saint Sébastien en la commune De Crémise

3. Le conseil vote un crédit de 22 francs laquelle somme
qui a été payé pour la confection Des registres De l'état civil
De 1903 et un crédit de 15 francs pour le éclairage Des salles
De classes pour l'école adulte.

4. Le conseil prie M. le Préfet D'autoriser la commune à faire
Des plantations Dans le placître De St. Guenole et vote la somme
De 50 francs provenant De la vente Des arbres qui existait
le dit placître et autorise le maire à faire exécuter le travail.

5. Le Conseil nomme pour la révision De la liste il est oral pour l'année
M. Le Bourc Louis et pour recevoir les réclamations M. M. Bacon Joseph et
M. Le Bourc

M. Le Bourc

L. Bacon

Feunteun Mathias
L'organe Bacon Joseph Le Goff
Quelven

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel est convoqué
 pour dimanche prochain 26 février à 8 heures du matin
 Erqui-Gabriel le 20 février 1905
 Le Maire
 H. Le Boas

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session
 ordinaire des mois de février, sous la présidence de Henri Le Boas
 maire

Étaient présents M. M. Le Boas Louis, Le Ferré, Bacon Joseph,
 Bacon Louis, L'Épich, Girant, Feunteun, Guéhen, Le Dr, Salois
 Feunteun René, Rivier, Briand, Barnov, Laurent, Guillou
 et Le Boas maire

Absents, Le Corre, Le Goff, Bergaurlay,
 M. Le Boas Louis élu secrétaire
 M. Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de
 soutien de famille des M^{rs} Daoudal Hervé Marie n° 266
 Du tirage, Daniel Yves François n° 62; Héritier Pierre
 Jean Marie n° 281; Lemande Alain Laurent n° 292 classé 1904
 Le Boas n° Marie classé 1903, au service

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable pour les M^{rs}
 Daoudal, Daniel, Héritier, Le Boas et un avis défavorable
 pour le M^r Lemande

S'ensuivent
 Le conseil vote les crédits suivant pour frais de traitement
 des aînés indigents complétement 162 97
 et frais de perception de l'octroi 27 84
 Le conseil est d'avis que les 104 81 des pour réparations des
 chemins vicinaux soit pris sur la somme de 121 29 somme prov.
 venant de la vente d'arbres de St Guénolé
 Le Boas Le Boas Feunteun René Le Boas
 Rivier Bacon Feunteun Laurent Le Boas
 Barnov Le Dr Rivier L'Épich Guillou

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel est convoqué
 pour dimanche prochain 26 février à 8 heures du matin
 Erqui-Gabriel le 20 février 1905
 Le Maire
 H. Le Boas

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session
 ordinaire des mois de février, sous la présidence de Henri Le Boas
 maire

Étaient présents M. M. Le Boas Louis, Le Ferré, Bacon Joseph,
 Bacon Louis, L'Épich, Girant, Feunteun, Guéhen, Le Dr, Salois
 Feunteun René, Rivier, Briand, Barnov, Laurent, Guillou
 et Le Boas maire

Absents, Le Corre, Le Goff, Bergaurlay,
 M. Le Boas Louis élu secrétaire
 M. Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de
 soutien de famille des M^{rs} Daoudal Hervé Marie n° 266
 Du tirage, Daniel Yves François n° 62; Héritier Pierre
 Jean Marie n° 281; Lemande Alain Laurent n° 292 classé 1904
 Le Boas n° Marie classé 1903, au service

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable pour les M^{rs}
 Daoudal, Daniel, Héritier, Le Boas et un avis défavorable
 pour le M^r Lemande

S'ensuivent
 Le conseil vote les crédits suivant pour frais de traitement
 des aînés indigents complétement 162 97
 et frais de perception de l'octroi 27 84
 Le conseil est d'avis que les 104 81 des pour réparations des
 chemins vicinaux soit pris sur la somme de 121 29 somme prov.
 venant de la vente d'arbres de St Guénolé
 Le Boas Le Boas Feunteun René Le Boas
 Rivier Bacon Feunteun Laurent Le Boas
 Barnov Le Dr Rivier L'Épich Guillou

Le conseil municipal de la commune d'Engue-Gabéri, est convoqué
pour mardi prochain 22 mai à 2 heures de l'après midi.
Engue-Gabéri le 20 mai 1906
Le Maire.

Du 20 Engue-Gabéri
Mairie de Akkwa

LOT# EMC05201010734

PAGE VIERGE

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie
est convoqué en session extraordinaire, pour Dimanche prochain
23 Avril à huit heures du matin
Erqui-Gabarie le 18 Avril 1905

Le Maire
H. Le Baus

L'an mil neuf cent cinq, le vingt-trois avril, à huit heures
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie
s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses
séances sous la Présidence de Henri Le Baus Maire

Étaient présents M. M. Rivin, Le Baus Louis, Le Corre, Jean
Jean René, Feunteun Mathias, Le Goff, Brannou, Quelven, Kergourlay,
Bacon Louis, Le Berre, Laurant, Salain, Le Roux, maire, Girard
Absents M. M. Le De, Bacon Joseph, Briant

M. Le Maire donne connaissance au conseil des demandes
de dispenses à titre de soutien de famille, de leurs périodes de
struction de treize jours des M^{rs} Sterrin ou Coentis, Guénade
Jean, Lavennu Pierre Jean, Poiriel Alain, Le Moigne François,
Le Berre Jean Marie, Kergourlay Laurent, Hostien Paul
Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à ces
demandes

Après saluoir M. M. Le Corre
Feunteun René Le Goff Henri H. Le Baus
Feunteun Mathias Rivin
Brannou Quelven P. L. Rivin
Kergourlay Le Baus Laurant
Le Berre Laurent J. L. Rivin

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie est convoqué
pour Dimanche prochain 21 Mai 1905 pour la tenue de la session
ordinaire du mois de mai

Erqui-Gabarie le 17 Mai 1905
Le Maire
H. Le Baus

L'an mil neuf cent cinq, le vingt un mai à Deux heures Du soir le conseil municipal de la commune d'Esqui-Gaberie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire Du mois de Mai, sous la présidence de M. Le Maire

Étaient présents M. M. Quelven, Teunteun René, Le Roux Louis, Bacon Louis, Guillaud François, Girant, Salais, Le Goff, Le Corre, Kergourlay, Coqart, Bacon Joseph, Bannou, Biau, Le Maire

Présents M. M. Briand, Le De, Loursant, Teunteun Mathias, Le Berre Jean M. Le Roux Louis élu secrétaire

Le conseil a admis en Recette Excédent de 1904 au 31 Mars 1905 4953.73 et
 détail 1^o Les Recettes de la gestion 1904 8177.09
 2^o Les Dépenses 7^o 3206.30
 Reste 520.73

Report des excédents antérieurs 4438.50

Reste comme excédent de l'ex. 1904 4953.73 =

Le conseil municipal vote pour 1906 une imposition extra-
 de 1 centime pour les chemins vicinaux
 5 centimes pour travaux extra-^o ou pour chemins vicinaux
 14 centimes pour insuffisance de revenus
 s'élevant à la somme de 1300f

Le conseil décide en outre que les
 dépenses pour l'assistance médicale
 gratuite seront prélevées sans imposition
 sur la subvention affectée à la commune
 par le bureau de Bienfaisance de la
 Commune d'Esqui-Gaberie conformément
 à l'article 7 de la loi en vigueur
 du Préfet du Finistère.
 Emploi de la subvention spéciale
 du bureau de Bienfaisance

1^{re} Subvention Ben. B^{re} 300
 2^{de} Prélèvement du reliquat des exercices
 antérieurs 19

Total de la part contributive de
 la commune 319
 Subvention départementale correspondante aux
 dépenses extraordinaires créées 28.

Total du contingent provisoire fixé
 par le Conseil général 347

Le Conseil Municipal approuve le
 Compte administratif de Monsieur
 le Maire pour l'exercice 1904 en
 conformité avec le compte du Recenseur
 Municipal présentant un excédent de
 recettes avec le report des exercices antérieurs
 de (Budget add^{nel} de 1904) 495

En outre :

Dans sa séance du 21 Mai 1904 le Conseil Municipal a émis un avis
 favorable à l'approbation du compte administratif et du Compte
 de gestion du Bureau de bienfaisance d'après Gabriel
 arrêtés l'un et l'autre aux chiffres suivants

Recettes de l'exercice 1904 1366

Dépenses de l'exercice 1904 1340

Le Maire L. Bacon
 après avoir vu pour le Maire Le Goff
 Hergoullay P. L. Spout Le Goff
 Leuntem Fere Bacon
 Loyac'h

Le Maire donne connaissance au conseil des Demandes de Dispense de leur période d'instruction de leur période d'instruction de 28 jours des N^{os} Le Vigot Alain

Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leurs Demandes
 Le conseil demande que le concourant communal soit payé intégralement pour le mois
 pour lequel il s'est blessé en travaillant dans une carrière

Loyach P. Le Roux
 Teunten René L. Bacon Julien Bacon
 Rannou H. Le Corre Hergourlay Le Goff

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel est convoqué pour Dimanche prochain 20 Août pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août

Erqui-Gabriel le 1^{er} Août 1905
 Le Maire
 H. Le Roux

L'an mil neuf cent cinq le vingt Août à huit heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Henri Le Roux Maire
 Etait présent M. M. Quelven Louis, Erant, Loyach, Hergourlay, Le Roux, Teunten, Guillou, Le Di, Hergourlay, Riou, Le Roux Louis, Le Roux Jean, Briand, Le Corre, Le Roux maire
 Absent M. M. Le Goff, Salain, Bacon Louis, Bacon Joseph, Teunten René

- M. Le Roux Louis le secrétaire
- 1^o Le Conseil nomme pour la révision des listes des électeurs communaux pour 1906 M. M. Le Roux Louis et Hergourlay Erant
- 2^o Le Conseil nomme pour la révision de la liste électorale M. Le Roux Louis et membres de la commission des réclamations M. M. Gran Girant, Quelven Louis
- 3^o Le conseil vote un crédit de dix francs à payer de trois piécettes supplémentaires accordés à l'école des garçons de Estouan

Rannou, Guillou, Teunten, Hergourlay, Le Roux
 Le Roux Le Di Loyach Le Roux Le Roux

300
 19
 319
 98
 847

493

1366
 1340
 26
 66
 H. Le Roux
 Le Roux

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de Dispense
 à titre de soutien de famille de M. Laurent Francis infirmier à
 Versailles au la section d'infirmiers. Le Conseil émet un avis favorable.

N. Bover
 Fumtun Loyach
 P. Gout

Aggours Laz Guillou
 Rannou Le Berre
 H. Le Boas
 m^{re}

Aujourd'hui 13 septembre 1905 nous
 Maire de la commune d'Erqui-Gabrie
 avons procédé à l'installation de
 Monsieur Canquy Mathurin, nommé
 Instituteur titulaire de l'école com-
 mune de garçons et de Madame
 Canquy nommée institutrice adjointe
 à la même école.

l'Instituteur,
 Canquy

l'Institutrice adjointe
 E. Canquy

Le Maire,
 H. Le Boas

Aujourd'hui 14 septembre 1905 nous, Maire de la commune d'Erqui-
 Gabrie avons procédé à l'installation de M^{me} Guédes nommée institute
 rice stagiaire à l'école communale de filles à Estouan

l'Institutrice
 M^{me} Guédes

Le Maire
 H. Le Boas

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie s'est réuni en
 session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
 de M^{me} Le Boas maire

Étaient présents M. M. Coirant, Guillou Francis, Le Boas, Rannou
 Le Boas Louis, Brixand, Bannou, Le Berre, Guillou, Le Boas
 Absents M. M. Fumtun Mathias, Fumtun Rannou, Salain
 Le Goff

Mairie d'Erqui-Gabrie

LOT# EMC05201610754

CE
 FABRIQUE EN CHINE
 SERIE FRANCE
 123 rue J. J. Lussan
 13000 AIX EN PROVENCE
 FRANCE
 IMPORTE PAR E.M.C. DISTRIBUCION
 13000 AIX EN PROVENCE
 FRANCE
 02 91 00 00 00
 02 91 00 00 00

naissance au conseil d'une demande de dispensa
de son trespas
Le conseil apres avoir delibere emit un avis favorable

Kergour Laz
Loyach Rannou Le Berre
De H. Le Haut

septembre 1905 nous
commun d'Erquie-Gabrie
à l'installation de
Guy Mathurin, nomme
taire de l'école com
mune de Madam
nie institutrice - adjo
eole.

L'Institutrice adjo
E. Cangreux

Le Maire,
H. Le Haut

1905 nous Maire de la commune d'Erquie
Installation de Mme Guédes nomme inst
titrice de l'école communale de l'Erquie

E. Haut
H. Le Haut

le 1^{er} octobre, à huit heures du ma
commune d'Erquie-Gabrie s'est réunie
ordinaire de ses séances, sous la prési

nant, Guillou François, Le De, Kergour
Loyach, Bacon, Le Haut, Guédes, Le Haut
Mathis, Feunteun Henri, Salais

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de dispensa
de son trespas
Le conseil apres avoir delibere emit un avis favorable

Kergour Laz
Le De R. Rion
Le Haut
Jean Le Berre
Guédes H. Le Haut
Bacon Joseph

Le conseil municipal de la commune d'Erquie-Gabrie est convoque
pour Dimanche prochain 19 novembre 1905 à 8 heures du matin
Erquie-Gabrie le 14 novembre 1905

L'an mil neuf cent cinq le 19 novembre à 8 heures du matin
le conseil municipal de la commune d'Erquie-Gabrie, s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire
du mois de Novembre sous la présidence de Henri Le Haut Maire
étaient présents M. H. Le Haut Louis, Bacon Louis, Feunteun
Henri, Le Goff Henri, Bacon Joseph, Salais Gros, Guillou François
Loyach Henri, Henri Le Haut Maire, Le Haut
Absents M. Rannou, Feunteun Mathias, Guédes, Le Haut, Biau
Le De, Girant, Kergour Laz Briand
M. H. Le Haut Louis élu secrétaire

Pour se conformer à la loi le conseil procede à la nomination de vingt
propriétaires foncier pour former la liste des électeurs pour l'ann
née 1906 M. H. Le Haut Louis, Le Haut Henri, Rannou Jean, Rannou
Jean, Le Haut Louis, Le Haut Henri, Le Haut Mathias, Guédes
Loyach Henri, Le Haut Louis, Le Haut Henri, Le Haut François
Le Haut Michel, Chiquet Henri, Le Goff Henri, Le Haut Louis, Le
Haut Henri, Le Haut Louis, Le Haut Henri, Le Haut Louis, Le Haut
Gros, Laurent Auguste

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de dispensa
de son trespas

Demande pour le rachat de la dîme faite par M^r Hostiau Pierre fermier à Eybus
Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable à la présente demande
Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil des secours fournis aux registres
des indigents qui ont été appelés à accomplir une période d'instruction en
1905. Il a été payé à Pennequin Jean Louis 12⁺, Michelat Benoit 10⁺
Mocaut y. n. 16⁺, 19⁺ Mocaut Benoit 10⁺, Daoudat Jérôme 12⁺, Le Boigne
Henri 12⁺, Lozach Benoit 12⁺, Alain Languy 6⁺, Le Boigne François 6⁺
Le conseil après avoir délibéré approuve les attributions faite par
M^r Le Maire

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil du circulaire de M^r le
Préfet concernant l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes
et aux incurables privés de ressources. D'après l'avis du conseil le taux
de l'allocation mensuelle à accorder aux vieillards, infirmes et incurables
de la commune qui recevront l'assistance à domicile serait de 10 pour
évaluation détaillée des diverses éléments de dépenses que nécessite
l'entretien dans cette commune. D'un assisté à domicile 5⁺ 60 dont
5⁺ 30 pour frais et 5⁺ 30 pour viande et beurre, le nombre de personnes
de cette commune susceptibles de bénéficier de la loi précitée du 11 juillet 1905
serait de un qui devrait être hospitalisé et quatre assistés à domicile (hommes)
femmes cinq

Lozach L. H. ou A. H. E. Bauc
Le Goff Fumteun René
Salun y. n. L. Bauc
Bauc H. ou Le Corre

Séance tenante

Le conseil considérant que les ressources spécialement prévues
au budget additionnel de 1905 pour le service de l'emprunt de
de 8,400 contracté en vertu de la loi du 11 juillet 1868 sont
fisantes pour permettre le remboursement immédiat de cet emprunt
Considérant que l'opération dont il s'agit serait des plus avan-
tageuses pour la commune, en ce sens qu'elle rendrait libre de toute affec-
tation le titre de 259 de rentes sur l'Etat qui servent actuellement

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de renvoi en congé
à titre de soutien de famille, du M^r Daoudal Henri Alain Marie, le
conseil après avoir délibéré lui met un avis favorable.
à l'amortissement de l'emprunt considéré

Sur la proposition de M. le Maire
Vote le remboursement par anticipation de l'emprunt vicinal de 8700^f
Et considérant que par suite de ce remboursement, le crédit de 348 inscrip-
tions au budget primitif de 1906 pour l'amortissement du même emprunt devient
sans objet

Demande à M. le Préfet de bien vouloir réduire à 10 50 l'imposition
de 14 centimes votés en session de mai pour équilibrer le budget de 1906
Jus. Sulm

L. Roux L. Baon
Baon Le Goff

Le conseil municipal de la commune d'Ercey-Gabrie est convoqué
pour Dimanche prochain 27 février, pour la tenue de la session
ordinaire du mois de février

En Maire le 20 février 1906.
Le Maire,
H. Le Roux

Le samedi vingt six le vingt cinq février à huit heures
du matin, le conseil municipal de la commune d'Ercey-Gabrie
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue
de la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de
M. Henri Le Roux Maire.

Étaient présents M. M. Le Roux Louis, Le Goff Henri,
Fumetun Mathias, Queluy Louis, Girard Yves, Fumetun
René, Baon Joseph, Riou, Baon Louis, Duberri, Valain, Le Roux
Abents M. M. Le Cornu Henri L. De, Briant, Dupuch, Bar-
roy, Kerguelay Guillou

M. Le Roux Louis élu secrétaire
De la pétition en date du 14^e au 1905 admise à M. le Maire
et par laquelle M. Védice René propriétaire à Costarquillie
demande à clore deux parcelles de terrain lui appartenant
et portant les n^{os} 955 S^e 1 et 956 S^e 9, au bord du chemin

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de renvoi en congé
à titre de soutien de famille, du M^r Daoudal Henri Alain Marie, le
conseil après avoir délibéré lui met un avis favorable.
à l'amortissement de l'emprunt considéré

Sur la proposition de M. le Maire
Vote le remboursement par anticipation de l'emprunt vicinal de 8700^f
Et considérant que par suite de ce remboursement, le crédit de 348 inscrip-
tions au budget primitif de 1906 pour l'amortissement du même emprunt devient
sans objet

Demande à M. le Préfet de bien vouloir réduire à 10 50 l'imposition
de 14 centimes votés en session de mai pour équilibrer le budget de 1906
Jus. Sulm

L. Roux L. Baon
Baon Le Goff

Le conseil municipal de la commune d'Ercey-Gabrie est convoqué
pour Dimanche prochain 27 février, pour la tenue de la session
ordinaire du mois de février

En Maire le 20 février 1906.
Le Maire,
H. Le Roux

Le samedi vingt six le vingt cinq février à huit heures
du matin, le conseil municipal de la commune d'Ercey-Gabrie
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue
de la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de
M. Henri Le Roux Maire.

vicinal ordinaire n° 4, sur l'avis des sieurs nevez - Kerfort et le
des plans et rapport d'alignement en date du 29 janvier 1906, pris
par le service vicinal.

Par l'arrêté d'autorisation de M. le Maire en date du 6 février 1906
considérant que par suite de l'alignement M. Hédélec peut
acquiescer de la commune les portions d'excédent de largeur du chemin
vicinal au droit des parcelles précitées; de même qu'il doit céder une
surface de 38 mètres carrés de celle n° 981, pour l'élargissement du
chemin vicinal par le réuni.

Par l'acte d'échange passé le 29 janvier 1906

De l'autre part :

Le plan des lieux et le procès verbal descriptif et
estimatif dressés le 10 février 1906 par M. l'agent principal
en vue de l'aliénation au profit de M. Hédélec Reunier
des deux portions de terrains vagues situés à Ey nevez Kerfort
et au Reunier.

Par la soumission en date du 20 février 1906 par laquelle M. Hédélec
Reunier veut acquiescer les dits terrains à raison de 0,40^e le mètre
carré.

Le conseil accepte ce prix

Séance tenante :

M. le Maire donne connaissance au conseil de l'échange entre
M. Hédélec Reunier propriétaire cultivateur à Lort-Berquillie
d'un terrain vague appartenant à la commune, et une
parcelle devant servir de l'élargissement du chemin vicinal
n° 4. Le conseil après avoir délibéré approuve cette échange

Séance tenante.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de M. Gay
propriétaire au Guespou demandant à acquiescer à la commune
une parcelle de terre ancienne route, (hect 1/2). pour une
somme de cent francs. Le conseil après avoir pris connaissance
des offres de M. Gay est d'avis d'accéder ce terrain à
M. Gay moyennant une seule condition, que M. Gay
paye en plus une somme de cinquante francs pour le

Prix de l'achat.
M. le Maire donne
de famille des ne
Daniel Reunier.
Reunier, leur éme
Le conseil. vu
Est que un, ce
procédure sur les
1910.

De que les cré
vite :

1,20 pour
6,38 pour
13,60 —
33,70

Le conseil mun
de recensement
nement. en 1906

M. le Maire donne
le nouveau Lan
à Mahat, et d
au manoir de

1910.

M. le Maire donne connaissance au conseil à titre de soutien de famille des hommes (Henric Ferri Jean Marie, de la classe 1904.) Daniel Petit, classe 1904, Chiquet René. Le conseil après avoir délibéré leur émet un avis favorable.

Le conseil vu la suppression des droits sur les boissons hygiéniques tels que vin, cidre, bière etc, vote un droit de neuf francs par hectolitre sur les alcools à partir du 1^{er} janvier 1907 au 31 Décembre 1910.

Séance tenante :

Vu que les crédits suivants ont été insuffisants, le conseil vote :

- 1.^{er} 20 pour l'imbr des comptes et registres (
- 6.^{er} 38 pour frais de perception de l'octroi
- 13.^{er} 6^{er} — enfants assistés
- 33.^{er} 50 pour habités indigents.

Le conseil municipal vote une somme de 120.^{fr} au sujet du recensement de la population qui doit avoir lieu prochainement en 1906

Séance tenante.

M. le Maire donne connaissance au conseil qu'il y a lieu d'annuler le nouveau classement du chemin vicinal n° 16. Du Bourg à Pont à Mahat, et demande que ce chemin soit classé de Pont à Mahat au moulin de Lemaruy.

M. le Maire
 L. Bacon
 Faurtun René
 Le Perre Jean
 Bacon Yvelin

M. E. Roux
 on se
 Le Goff
 Faurtun Mathias

Le conseil municipal de la commune d'Erquy Fabrice, est convoqué pour mardi prochain 22 mai, à 8 heures de l'après midi.
Erquy Fabrice le 20 mai 1906
Le Maire.

Le mardi vingt deux mai, à 8 heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Erquy Fabrice s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Hervé Le Roux maire.

Étaient présents M. M. Bawry Louis, René, Henri, Jean Le Berre, Briant Yves, Guillou François, Cozack René, Guillou Louis, Founteur René, Founteur Mathias, Salain Yves, Hervé Le Roux Le Roux maire.

Absents M. M. Le Roux Louis, Briant Yves, Le Goff, Bawry Joseph, Bergoulay Laurent, Larmon Louis, Le Roux René élu secrétaire.

Le conseil admet en recette, excédent pour 1905 au 31 Mars 1906. 3381.
Détail 1° Les recettes de la gestion 1905. 4911.
2° Les dépenses - id - 953.
Il en résulte un excédent de dépenses de 1622.
Report des excédents antérieurs 4953.
reste comme excédent de l'exercice 1905. 3381.

Le conseil municipal vote pour 1907 une imposition extraordinaire de 1 centime pour les chemins ruraux.

1 centime pour travaux extraordinaires aux chemins vicinaux.
11 centimes pour insuffisance de revenus s'élevant à la somme de

Le conseil décide en outre que les dépenses pour l'assistance médicale seront payées sans imposition sur la subvention faite à ce titre par le bureau de bienfaisance de la commune d'Erquy Fabrice conformément à l'arrêté de mise en demeure du Préfet du Ministère.
Emploi de la subvention spéciale du bureau de bienfaisance.

1° Subvention
2° Crédit
Total de subvention extraordinaire
Total
Le conseil
pour l'exercice
présentant

Le conseil
de construction
division.

Le Maire
de l'année
de l'année

Cozack
Founteur

M. M. Erquy Fabrice

AVERTISSEMENT: ÉNERGIE MICRO-ONDES. NE PAS CHAUFFER. NE PAS CHAUFFER LA CROÛTE.

LOT# EMC05201610754

CE
FABRIQUE EN CHINE
SEINE FRANCE
123 rue Jules Guesde 94400 VITRY SUR
IMPORTÉ PAR E.M.C. Distribution
93000 (fonction micro-onde)

10 Subvention Bureau Bienfaitance
 22 Crèdement du reliquat des exercices antérieurs 300⁰⁰
 Total de la part contributive de la commune 32⁰⁰
 Subvention départementale correspondante aux ressources
 extraordinaires créés. 372⁰⁰

Total du contingent provisoire fixé par le conseil général 444⁰⁰
 Le conseil municipal approuve le compte administratif de M. le Maire
 pour l'exercice 1905 en conformité avec le compte du receveur municipal
 présentant un excédent de recettes avec le report des exercices antérieurs
 de budget additionnel de 1906 429⁰⁰

En outre; Par sa séance du 22 mai 1906. Le conseil municipal a
 émis un avis favorable à l'approbation du compte administratif
 et du compte de gestion du bureau de bienfaitance de Eugène Gabriel
 arrêtés l'un et l'autre aux chiffres suivants:

recettes de l'exercice 1905. ---	1869,99.
Dépenses de l'exercice 1905. ---	1843,60
Il résulte un excédent de recettes de	26,39
excédent de recettes de	692,68
exercices antérieurs. recettes de	219,07.

Le conseil vote une imposition extraordinaire, 1^o de 5 centimes pour travaux
 de construction du chemin vicinal A. 2^o de 0,17 / 100 pour élévation de classe de cette
 division.

A relevant à la somme de --- 465⁰⁰
 5 centimes spéciaux ordinaires --- 465⁰⁰

Le Maire pour connaissance au conseil a titre de soutien de famille
 du 1^{er} Huitric Pierre soldat de la classe 1904 réclamant
 l'envoi en congé anticipé un an de service. Le conseil
 émet l'avis favorable à sa demande; le même en est fait
 pour le 1^{er} Heston Pierre Marie soldat de la classe 1902, 113703
 réclamant pour la même condition.

H. L. Baux
 Mair
 Lorgoch Baux B. Rivu
 Julien

Buntun Battias René Salin Jean Le B...
 Bré de Cour

Eugène Gabriel, est convoqué
 à 8 heures de l'après midi
 le 20 mai 1906
 Maire.

le vingt deux mai, à deux
 la commune d'Eugène Gabriel
 de ses séances pour la tenue
 de mai, sous la présidence de

Baron Louis, René, Léon, Jean
 François, Cozack René, Guillou
 Mathias, Sabain Jules, Hec

Le Baron Louis, Briant, Le De
 Lorgoch Laurent, Vannou Louis

pour 1905 au 31 Mars 1906, à 3331.
 4911.
 9533.
 dépenses 1622.
 4953.
 3331.

une imposition extraordinaire
 aux chemins vicinaux.

pour l'assistance médicale gratuite
 la subvention faite à la commune
 commune d'Eugène Gabriel, conformément
 Préfet du Ministère.
 300⁰⁰

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie, est convoqué pour le dimanche 12 août, à 1 heure du matin, sous la session ordinaire du mois d'août.

Erquy-Gabrie le 3 août 1906.
L'adjoint

Le dimanche 12 août, à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août sous la présidence de M. Louis René adjoint.

Étaient présents, M. M. Le Roux Louis, Bacon Louis, Goff Henri, Guentem René, Girant Yves, Quéven Louis, Bacon Joseph, Kerourel Laurent, Rozach René, René René, Le Ramon, Henri Le Corre, et Guillou François Guentem Mathias.
Absents, M. M. Le Bi Joseph et Calay, Le Berre Jean.
M. Louis Le Roux élu secrétaire.

M. l'adjoint donne connaissance au conseil d'une demande formée par le M^r Guiguet René Laurent couturier de Basse 1905, réclamant l'allocation journalière de 0,75 pendant sa durée sous les drapeaux, comme étant fils de veuve, est l'unique soutien de sa famille. Le conseil vu cette situation émet un avis favorable à sa demande.

2^e Le conseil nomme pour la révision des listes des électeurs cadastraux pour 1906, M. M. Louis Bacon et Henri Le Goff.

3^e Le conseil nomme ensuite pour la révision de la liste électorale pour l'année 1907, M. Bacon Louis, et membres de la commission des réclamatrices M. M. René Guentem et Le Berre Jean.

4^e Le conseil vote un crédit de dix francs pour frais de Lorzach livrets de famille nécessaires pour la mairie, et pour le Préfet d'ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir les frais.
Bacon Louis, Guentem René, Le Goff, Kerourel Laurent, Rozach René, Le Berre Jean, Le Roux Louis, Bacon Louis, Guentem René, Girant Yves, Quéven Louis, Bacon Joseph, Kerourel Laurent, Rozach René, René René, Le Ramon, Henri Le Corre, et Guillou François Guentem Mathias.

Le conseil municipal
dimanche 30 août
à un matin

Procès-verbal

du mois de septembre
Gabrie s'est réuni

leur a été adressé
10 et 11 de la loi

Étaient présents

- 1 René
- 2 Le Roux
- 3 Bacon
- 4 Guillou
- 5 Le Bi
- 6 Sabrin
- 7 Kerourel
- 8 Calay
- 9 Nédélec
- 10 Rozach
- 11 Leharue

La séance a été

qui a procédé à

Calayon Vice

du conseil municipal
M. Bacon Louis
la présidence.

Le conseil a

Le Président
de la loi 90

Le conseil municipal de la commune d'Erqueville-Fabrice est convoqué pour le dimanche 20 septembre à deux heures du soir, pour procéder à la nomination d'un maire.

Erqueville-Fabrice le 26 septembre 1906
L'Adjoint *ff. de Maire.*

Procès-verbal de l'élection d'un Maire. Le conseil municipal de la commune d'Erqueville-Fabrice s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par l'Adjoint *ff. de Maire*, conformément aux articles 11 et 12 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux:

1. René René
2. Le Roux Louis
3. Bacon Louis
4. Guillou François
5. Le Roi Joseph
6. Sabain Yves
7. Kerguelan Laurent
8. Calayen Vincent
9. Nédélec François
10. Poroch René
11. Tharuel Yves

12. Le Berre Jean
13. Bacon Joseph
14. Rambou Louis
15. Quelven Louis
16. Feunteun René
17. Mahé Jean
18. Le Gall Henri
19. Feunteun Mathias

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux adjoint, qui a procédé à l'installation de M. M. Tharuel Yves, Mahé Jean, Calayen Vincent et François Nédélec, membres nouvellement élus du conseil municipal.

M. Bacon Louis, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Jean Mahé.

Élection d'un Maire.
1^{er} tour de scrutin

Le président après avoir donné lecture des articles 11, 12 et 13 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin

de dix francs pour payer pour la mairie, et pour M. Feunteun René Le Gall et M. Le Berre

de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin

scrit et a la majorite absolue des suffrages, a l'election d'un Maire.
 Chaque conseiller municipal, a l'appel de son nom, a remis ferme au
 President son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le renouvellement du vote a donne les resultats ci-apres:
 Nombre de bulletins trouves dans l'urne 19
 dont: bulletins blancs ou ne contenant pas une designation
 suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0
 Restent pour le nombre des suffrages exprimes 19
 Majorite absolue 10

ont obtenu:
 M. L. Roux Louis dix huit voix 18
 M. Roux René une voix 1
 M. Louis L. Roux ayant obtenu la majorite absolue,
 a été proclame Maire.

L. Roux

Le Secretaire

Ramon

Re. Roux

G. Bacon

pour saluer

F. Lantier René

Le De Joseph

Bacon Joseph

Le Goff Henri Jean Le Berre

Wélec Joseph

Yellin

Loyach

F. Lantier Mathieu

Y. Marceel

Hergourlay

Salazou Vincent

Le conseil municipal de la commune d'Erqui Fabrice est convoque
 Dimanche prochain 7 octobre, a 8 heures du matin, a l'effet
 de nommer un adjoint en remplacement de M. L. Roux
 Maire.

Erqui Fabrice le 2 octobre 1905.
 Le Maire.

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 La sau
 qui, apr
 proces ve
 quel, Jean
 Le conseil
 M.
 La preside
 Le conseil
 Le Preside
 au sein de
 absolue d
 Chaque con

Procès verbal de l'élection d'un adjoint.

Le 23^e mil neuf cent six le sept octobre, a huit heures du matin, les membres du conseil municipal de la commune d'Espoir, réunis par le bureau central à la suite des opérations du 23^e septembre, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 76 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Présents M. M. les conseillers municipaux.

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1 Louis Le Roux maire | 12. Guillou François |
| 2 René Riou adjoint | 13. Teunseur Mathias |
| 3 Bacon Louis | 14. Le Goff Hervé |
| 4 Courant Yves | 15. Ramon Louis |
| 5 Bacon Joseph | 16. Mahé Jean |
| 6 Charuel Yves | 17. Nédic François |
| 7 Le Berre Jean | 18. Quetier Louis |
| 8 Salquin Yves | 19. Kergoulay Laurent |
| 9 Calary Vincent | 20. Le Corre Hervé |
| 10 L'Harlay René | 21. |
| 11 Teunseur René | |

Absent M. L. Le Joseph.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux Maire, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès verbal des élections et a déclaré installés M. M. L'Harlay Yves, Charuel Yves, Mahé Jean, Nédic François et Calary Vincent dans les fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a élu pour secrétaire M. Charuel Yves 1^{er} tour de scrutin.

Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la vérification des suffrages, à l'élection d'un adjoint.

Le conseil municipal, à l'appel de son nom, a remis par le

et suffrages, à l'élection d'un Maire.
L'assemblée a remis par le
sur papier blanc.
les résultats ci-après:
19
10
11
1
obtenu la majorité absolue

Le Secrétaire
L. Bacon
Le Dé Joseph
Le Goff Hervé Jean Le Berre
Yullier
Teunseur Mathias
Calary Vincent

Le 23^e octobre 1906.
Maire.

Les bulletins de vote écrits sur papier blanc.
 Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
ceux qui: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	20
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	20

Majorité absolue	11
ont obtenu M. E. Goff Merve	dix-sept voix (17)
M. Hans Jean	une voix (1)
M. Vidèle François	une voix (1)
M. Bergourelay Laurent	une voix (1)

M. E. Goff Merve ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé second adjoint.

Rannou
Loyach

(Signature)

(Signatures)
 M. Rivoir
 Le Goff Merve
 Bergourelay
 Vidèle
 Hans Jean
 Laurent
 Merve
 François
 Vincent
 Mathias
 de Perre
 Bascou
 Julien

Le conseil municipal de la commune d'Erqui: Fabrice est convoqué pour le dimanche 25 novembre prochain à l'heure de midi, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Erqui: Fabrice le 11^e 9^e 1906.
 Le Maire.
(Signature)

D'après l'acte de...
 d'Erqui: Fabrice

AVERTISSEMENT: ÉPIQUE MONTAGNE...
 CE
 FABRIQUE EN CHINE
 SEINE FRANCE
 23 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE
 P. & M. C. Distribution
 (pour les commandes)

Le 21 mil neuf cent six, le vingt cinq novembre
huit heures du matin, le conseil municipal de la
commune d'Esqueris s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances pour la tenue de la session du mois de
novembre sous la présidence de M. Louis Le Roux
Maire.

Étaient présents, M. M. Le Goff Hervé, Bacon Louis, Le Guillou François, Kerfourn-
Lay Laurent, Calayen Vincent, Bacon Joseph, Quilès, Louis
Lozach René, Cuzon Yves, Le Berre Jean, Le Bre Joseph, Mahé
Jean, Le Roux Louis Maire, Absents M. M. Le Roux René, Le Roux
Mathias, Charron Yves, Vidite François, Le Corre Hervé, Ramon, Calain, etc.
Monsieur Mahé Jean est élu secrétaire

Pour se conformer à la loi, le conseil procède à la nomination
de vingt propriétaires fonciers pour former la liste des répartiteurs pour
l'année 1907: M. Nédélec François, Le Meny Hervé, Ramon Jean,
Péroy Jean, Guiric Mathias, Le Roux Michel, Le Goff Hervé,
Le Roux René, Navon Pierre, Guillaumet Pierre, Briand Yves,
Guiric Laurent, Quilès Pierre, Horellou Hervé, Maquer Jean
Louis, Le Meny Mathias, Lozach René, Laurent Jacques, Bihan
Jean, Bacon Joseph.

Le Maire donne connaissance au Conseil des secours donnés par les
services indigents de la commune qui ont accomplis une période d'inscription
de vingt huit jours savoir: Cuzon Pierre Marie, 10, Gourmelin Jean
Louis.

Le Conseil après avoir délibéré approuve les attributions faites
par M. le Maire

M. le Maire après avoir pris connaissance de la note de M.
Laucon, Dupont agent voyer principal à Quimper prie le Conseil
de voter la somme de 925 nécessaire pour solder les dépenses faites en
1906 sur les chemins ordinaires de la commune
Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable

Le Pe Kergourlay Le Secrétaire
 Luyach J. Le Berre
 y Bacon J. Le Goff Herri
 guellès L. Baudry C. Le Roux

Pluluzen Vincent

Le conseil municipal de la commune d'Éguis-Jaberi est convoqué
 en session extraordinaire pour le 1^{er} janvier 1907, à 11 heures du
 soir d'après avis.

Éguis-Jaberi le 1^{er} janvier 1907
 Le Maire.

Le dimanche neuf cent sept, le six janvier, à 11 heures
 du soir, le conseil municipal de la commune d'Éguis-Jaberi s'est
 réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, et
 la présidence de M. Louis Le Roux Maire.

Présents, M. M. Le Goff Herri, Le Berre Jean
 Luyach René, Luyach Yves, Le Pe Joseph, Le Guillou Françoise
 Jean, Bacon Joseph, Kergourlay Laurent, Charruel Yves, Guéhen
 M. Louis Le Roux Maire, Quinten René, Quinten Mathias
 Pramm absent, M. M. Riou René, Pramm Louis, Quinten
 Quinten René, Le Corre Herri, Bacon Louis, Riou, Salain, Néel
 M. Jean Mahé élu suppléant.

M. le Maire met sous les yeux du conseil la liste préparatoire
 par le bureau d'assistance, et qui contient les propositions de cette
 assemblée pour la concession d'allocations mensuelles en conformité
 de la loi du 14 juillet 1905 aux vieillards, infirmes et incurables de la
 commune remplissant les conditions prévues par la loi et qui ont fait
 une demande de pension.

L'admission comprenant 16 noms.

M. le Maire expose également sur le bureau du conseil les demandes
 déposées au Bureau d'assistance et qui sont au même nombre.
 Il invite enfin le conseil à délibérer sur les pièces ci-dessus et
 prononcer l'admission à l'assistance des personnes remplissant

conditions prescrites.

Le conseil après en avoir délibéré, déclare admis à l'assistanat
les postulants dont les noms suivent.

- 1^o Goff Marie V.^u 72 ans au Bourg
- 2^o Le Moigne René 74 ans veuf à Patrua
- 3^o Le Berry Marguerite 80 V.^m Hent viay
- 4^o David Louis 73. V.^m Lehenq.
- 5^o Brouat M.^l Anne 82 V.^m Quéenne
- 6^o Patriceur M.^l Anne 76 V.^m Crois S.^t André
- 7^o Cornic Marie Magdeleine 79 V.^m Jarlabec
- 8^o Goumelen François 71 an à Leuzeng.
- 9^o Goumelen René veuf 74 an à Paragozic
- 10^o David Yves 33 ans A à Leuzeng. ^{Amirion.}
- 11^o Le Moigne Christophe 67 an infirme à St Julien en Ergue Armes
- 12^o Le Tasse Marie Louise 77 an V.^m à St Denis en Kerfontenay.

A recevoir les secours à domicile.

Le conseil après avoir délibéré refuse les demandes suivantes
concernant les noms suivants.

- 1^o Peres Alain 70 an veuf à Kergonan
- 2^o Barre Jean Pierre 72 an au Bourg
- 3^o Le Moigne René Louis 74 an à Gullu viay
- 4^o Manche Marie Anne 77 an V.^m à Brolande
à Leau servante

Le conseil après avoir pris communication de
l'arrêté d'hygiène publique concernant le Règlement
Sanitaire communal et d'avis d'adopter très favo-
rablement certains articles concernant notamment
les mesures destinées à empêcher la contami-
nation des cases destinées à l'inhumation
estime que les mesures relatives à
l'amélioration des constructions et toitures et
telles sont d'une application très difficile
dans une paroisse générale, temporairement de moins.

... fait et délibéré en vertu de l'ordonnance de l'Église Fabrice le
dits jour, moi et au que dessus et ont signé les membres
présents à l'exception des sieurs Girault et Guillou
Maires.

J. P. Pout
Maire De Bonne-Rougeulay
Girault Vincent Le Goff
Bannou
Fautoum M

Fautoum
Le Goff
Guillou

Le conseil municipal de la commune d'Église Fabrice
est convoqué pour le dimanche 17 février à 8 heures du
matin pour la session ordinaire du dit mois.

Église Fabrice le 11 février 1907.
Le Maire
J. P. Pout

En vertu de l'ordonnance de l'Église Fabrice le dix sept février à huit
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Église
Fabrice s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances pour la
tenue de la session ordinaire du dit mois, sous la présidence
de M. Louis Pout Maire.

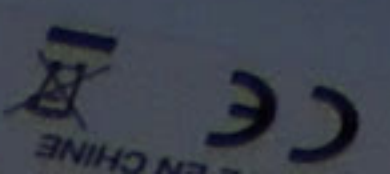
Étaient présents, M. M. Mathieu, Le Goff, Bannou,
Fautoum, Denis, Nédélec, François, Le Goff, Louis,
Bacou, Louis, Girault, Vincent, Lozach,
Fautoum, Mathias, Guillou, François.

Absents M. M. Rannou, Le Goff, Sabau, Louis, Bacou, Joseph, Le Goff,
Le Goff, Ouhay, Le Berre, Lergoulay,
M. Mathieu a été élu secrétaire.

Église Fabrice
Régime de A. B. C.

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS QUINER LE COUVERCLE.

LOT# EMC05201010734



Le Maire donne connaissance au conseil des demandes formées par les vieillards, veuves et incurables qui remplissent les conditions prescrites par la loi du 14 juillet 1905, et dont les noms suivent:

- Joseph Imoy
- Hydon Marie Anne
- Le Bras Mathias
- Jacquin Louis Joseph

Le conseil après avoir délibéré, déclare admis à l'assistance les postulants dont les noms suivent: Le Bras Mathias, Louis Joseph,

Séance suivante

Le Maire présente au conseil, la liste des jeunes gens de la classe 1906, réclamant l'allocation journalière de 0.75^{fr} comme soutiens indispensables de famille.

- Le Meur François Guillaume, père Jean Marie, Henry Jean, Robert Jean Marie, Favennet Jean Louis, Guignard Mathias, Le Moigne Pierre Marie, Perrinon Jean Marie, Héloïe Jean Marie.

Le conseil après avoir délibéré émet l'avis favorable pour les suivants, à l'exception d'un seul Le Meur François.

Comme les crédits suivants ont été insuffisants, le conseil vote les sommes suivantes.

Frais d'impression (complément) 1.50^{fr}

Frais d'entretien des enfants assistés (complément) 7.50^{fr}

Le conseil fait et délibère en mairie à l'égard de la somme de 9.00^{fr} qui a été faite et qui a été signée par les membres présents excepté le Maire et Julien Héloïe.

P. Le Maire

Imoy

- Brunton René
- Brunton Mathias de Goff
- de Buxon
- Hularen Vincent
- Loyach

Le mari domme communiere au conseil des demandes de dispense
fournies par les deux ballot pour pay Mari territorial de la classe
1891 les Henrichy Henri Corpuin de la classe 1891, a titre de
soutien de famille, au point de vue de la periode d'instruction
de 13 jours, laquelle ils sont convoques l'accomplir pro-
chamment.

Le conseil apres en avoir delibere emit un avis favorable a
leurs demandes.

Le 27 mil neuf cent sept, le trente un mars, Mout Soult
Le Maire de la commune d'Equie: Fabrice, avons procede
a l'installation de Madame veuve Baillie en qualite d'institutrice
Staquiri a l'ecole communale de filles du Bourg de la dite com-
mune. Laquelle a signe avec nous le present, apres lecture.

L'Institutrice.
Veuve Baillie

Le Maire.
Mout Soult

Le conseil municipal de la commune d'Equie: Fabrice
est convoque pour le dimanche 26 mai, a 1 heure
l'après-midi, pour la session ordinaire du dit mois.
Equie: Fabrice le 8 mai 1907.

Le Maire.
Mout Soult

Le 28 mil neuf cent sept, le vingt six mai, a une heure
du soir, le conseil municipal de la commune d'Equie: Fabrice
s'est reuni a la mairie pour la tenue de la session
du mois de mai, sous la presidence de M. Soult
Mout Soult.

Etant presents M. H. Charvet pour, Mahé pour

Franc
Baig
Néales
absent
M. L
Sour
a
sur 19
D'ou
tiomet
la somm
Est dif
ixi
Et, alle
ete recom
tre Sar
1906 de
Statuant
l'appreim
operations
trois pres
D'ou, il
l'esercic
de
Le resultat
compte d

Equie: Fabrice
Mout Soult

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COMPARTIMENT

LOT#:EMC05201610734

... au cours des demandes de...
 ... territorial de la...
 ... de la classe 1891, a...
 ... de la période d'instruction...
 ... d'accomplir...
 ... avis favorable a...

... le trente un mai, a...
 ... d'Equie: Gabriel, avons...
 ... bailli en qualite, d'interlocuteur...
 ... du bourg de la dite com...
 ... apres lecture...

... de la commune d'Equie: Gabriel...
 ... 26 mai, a...
 ... du dit mois...
 ... le 1 mai 1907...

... le vingt six mai, a...
 ... d'Equie: Gabriel...
 ... de la session ordinaire...
 ... de St. Louis...

... Curant Yves, Lecomte Rene, Calayon Vincent, Joray
 ... de Joffe Herme, Bq con Louis, Lofay Rene, de Berne
 ... Francois Quebucq, Lecomte Mathias, de Joseph, Vergoutay
 ... M. M. Ramon, Riou, de Corre Herme

M. Charuel est secretaire.
 Sous le Bureau de bienfaisance le conseil admet les recettes

Les dépenses	1365.62
Il en reste un excédent de recettes de	151.11
sur 1906.	14.47
Report de l'excédent de 1905	219.07
Total	233.58

Il en a été fait état pour l'établissement du budget additionnel.

Le conseil admet les recettes de la gestion de 1906 pour la somme de
 Les dépenses pour celle de
 L'excédent de la dépense a
 Et attendu que par arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de
 Et sur le comptable débiteur sur son compte de la gestion de 1906 de la somme de
 Statuant sur les opérations de l'exercice 1906, sur le règlement et l'arrêté par le conseil de préfecture, le conseil admet les opérations effectuées, tant pour la gestion de 1906 que pendant les trois premiers mois de la gestion de 1907.

En recette pour	2019.41
En dépense pour	1711.51
Il résulte un excédent de recette de	7.60
l'exercice 1907 avant présentée un excédent définitif de recette	3331.07

Le résultat définitif de l'exercice 1906, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de 3331.62

en un délibération le conseil municipal approuve comme suit le rétablissement du budget de 1904

Recettes	8333.20
Dépenses	8277. "
en excédent	56.20

35. Après avoir pris lecture de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 10 avril 1904 concernant la création d'un emploi d'inspecteur adjoint de l'école, le conseil municipal désireux de recevoir toute sa bonne volonté mais ne pouvant aller au delà de ses ressources vote à cet effet une somme de 100 francs, sur le conseil se permet de faire remarquer respectueusement à Monsieur le Préfet qu'il existe actuellement une bonne classe inoccupée à l'école des garçons.

Le conseil municipal accorde les subventions ci-dessous aux enseignants suivants

1. Samandi François, 21 jours c ^{te} à Melinéd	10 +
2. Thomat Jean Marie, 21 jours Charroy Croix St André	10 +
3. Copin François, 13 jours journalier Pont ally	10 +
4. Henrichy Léon, 13 jours coureur, Guilly viay	10 +
5. Quilly Jean, 13 jours journalier Quétemme	10 +
6. Le Berre Jean à Kerelan, 13 jours journalier	10 +
7. Huetic Jean Louis, 13 jours cultivateur meny gross	10 +
8. Guillermau Alain, 13 jours c ^{te} Kerneno	10 +
9. Peris Yves, 21 jours cultivateur à Kerdomay	10 +
10. Peradon Jean, 13 jours + 9 + Samandi Jean, 10 + (21 jours) <small>recuplé de 20 21 j.</small>	10 +

Le conseil municipal accorde aux vieillards ci-dessous les allocations suivantes

1. Monsieur Thomat, journalier, né à Bliant le 28 9^{em} 1836, domicilié en cette commune depuis 26 ans.
2. Monsieur Marie Terrini né en cette commune et y domicilié le 4 mars 1874 10^{em} par mois.
6. Entre le conseil municipal de la commune d'Arcais, fabrice et Op. Cete de vente d'une portion de terrain à la commune

Le conseil municipal de Kermeven en cette commune, agissant en son nom et pour son propre
est convenu ce qui suit: M. Patis après avoir fait connaissance des offres
de l'administration montant à la somme de vingt neuf francs, quarante centimes
la proposition de M. l'Agent voyer principal pour une portion de terrain
à faire partie du chemin de petite communication n° 6 d'Erque: Fabrice
situé dans la commune d'Erque: Fabrice et comprise dans le relevé du plan
cadastre dont le détail suit: etc. Le dit terrain cède et vendu à la commune
d'Erque: Fabrice pour en jouir et disposer dès à présent, le terrain désigné ci-
dessus lequel se compose et avec tous ses accessoires, à la charge par la com-
mune de payer pour prix et valeur exacte dudit terrain et des objets qui s'y
attachent, la somme de vingt neuf francs quarante centimes qui sera payée
d'avance, avec les intérêts de quatre pour cent à dater du jour de la démolition,
après l'approbation du présent et sans qu'il ait été constaté par un certifi-
cat du conservateur des hypothèques, que le dit lieu n'est grevé d'aucune inscription
conformément à l'article 19 de la loi du 3 mai 1841. Le dit propriétaire a réservé
le droit d'enlever les matériaux provenant de la démolition des édifices existants
sur le terrain qu'il cède à la commune, à charge par lui de faire et exécuter
à ses frais la place nette dans le délai d'un mois après la notification
qui sera faite. Le Conseil dispense le Maire de remplir les formalités de
la loi d'hypothèques, le montant de l'acte ne dépassant pas 500.
Le Maire donne connaissance au conseil du taux de l'allocation
mensuelle accordée aux vieillards assistés. Considérant que c'est trop élevée
le conseil après en avoir délibéré fixe le taux pour 1908 à 6. et
M. le Préfet de vouloir bien soumettre la question au conseil
général du Finistère lors de sa prochaine session.
Le conseil vote une imposition extraordinaire de 7 centimes pour travaux de
construction du chemin n° 11. - - - - -
1 centime pour achat de pierres et d'outils et réparations matérielles
Maire fait et délibéré en mairie à Erque:
Fabrice les dits jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre tous les membres présents à l'exception
de M. Le Guillou et Erwan Illettes.

D. P. Paul
G. G. Goff
Baion
Loyonch
Le Goff
Yv. Lalain
Berre
Fournem René
Baion Fournem
Néelac T. G. G. G.

Le conseil municipal de la commune d'Erque: Saberie est
convoqué en session ordinaire pour le dimanche 14 août 1907
à 8 heures du matin.
Erque: Saberie le 27 juillet 1907.
Le Maire.

En un mil neuf cent sept, le quatre août, à huit heures
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erque: Saberie
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de
la session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de
M. Louis Le Roux Maire.

Étaient présents M. M. Le Goff Hervé, Jean
Fournem René, Calayen Vincent, Quelven Louis, Baion
Nédélec François, Fournem Mathias, Baion Joseph, Le Goff
Le Corre, Le Berre, Lalain Jacques et Louis Le Roux Maire.
Absents M. M. Le Goff, Kerquintay Charles, Loyon René,
Loyon Jean

M. Mahé Jean élu secrétaire.

Le maire entretient le conseil des multiples inconvénients
que présente pour les cultivateurs, la mise en application
de l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 1907 prescrivant
que tout individu conduisant un cheval en main, attelé
ou non, devra se placer à gauche de l'animal.

Le conseil après en avoir délibéré considérant que
le susdit arrêté est difficilement applicable à la
campagne et qu'il est de nature à produire de

accidents, tant dans les petits chemins creux et encaissés que sur les routes; émet le vœu à l'unanimité qu'il soit rapporté dans le plus bref délai possible, ou modifié dans un sens plus pratique.

Le conseil nomme pour les listes la révision, des listes des instituteurs consulaires pour 1908 M. M. Baron Louis et Coffe Herme.

Le conseil désigne ensuite pour la révision de la liste électorale en 1908 M. Baron Louis et membres de la commission des réclamations M. M. René Teunens et Sabiniques.

M. le Maire soumet ^{lecture} au conseil des 2 lettres émanant de M. le Préfet du Ministère à lui adressées à la suite de la délibération du 26 mai dernier. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces lettres datées des 31 mai et 6 juillet 1907 concernant l'opportunité d'une création d'emploi d'adjoint à l'école de Lestonay (localité située dans la commune).

Considérant que la commune a déjà voté cette année une très forte somme pour l'entretien des écoles communales et qu'elle ne peut aller au delà de ses ressources.

Considérant qu'une création d'instituteur adjoint occasionnerait de nouvelles dépenses constructives. (Classe et réfectoire)

Considérant qu'il existe une classe vacante à l'école des garçons du Bourg.

Considérant que l'école communale de Lestonay est occupée par de nombreux élèves étrangers à la commune.

Considérant désormais qu'à la rentrée des classes de nombreux parents qui avaient leurs enfants à l'école de Lestonay ont l'intention de les envoyer à celle du Bourg, qui, entre parenthèses, en possède un nombre restreint d'élèves.

Considérant enfin que M. le Chef Jean Louis Délégué cantonal a été déclaré adversaire résolu de cette création d'emploi.

Il est déclaré à l'unanimité que cette création est inutile et de plus mal fondée et que la réclamation de M. l'instituteur de Lestonay est inadmissible.

Le 10 août
 Le 11 août
 Le 12 août
 Le 13 août
 Le 14 août
 Le 15 août
 Le 16 août
 Le 17 août
 Le 18 août
 Le 19 août
 Le 20 août
 Le 21 août
 Le 22 août
 Le 23 août
 Le 24 août
 Le 25 août
 Le 26 août
 Le 27 août
 Le 28 août
 Le 29 août
 Le 30 août
 Le 31 août

Le 10 août, le vingt cinq août, à huit heures
 Le 11 août, le vingt six août, à huit heures
 Le 12 août, le vingt sept août, à huit heures
 Le 13 août, le vingt huit août, à huit heures
 Le 14 août, le vingt neuf août, à huit heures
 Le 15 août, le trente août, à huit heures
 Le 16 août, le premier septembre, à huit heures
 Le 17 août, le deux septembre, à huit heures
 Le 18 août, le trois septembre, à huit heures
 Le 19 août, le quatre septembre, à huit heures
 Le 20 août, le cinq septembre, à huit heures
 Le 21 août, le six septembre, à huit heures
 Le 22 août, le sept septembre, à huit heures
 Le 23 août, le huit septembre, à huit heures
 Le 24 août, le neuf septembre, à huit heures
 Le 25 août, le dix septembre, à huit heures
 Le 26 août, le onze septembre, à huit heures
 Le 27 août, le douze septembre, à huit heures
 Le 28 août, le treize septembre, à huit heures
 Le 29 août, le quatorze septembre, à huit heures
 Le 30 août, le quinze septembre, à huit heures
 Le 31 août, le seize septembre, à huit heures

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux
 qui a procédé à l'installation de M. M. Mahi Jean et Jules René
 membres nouvellement élus du conseil municipal.

Le plus âgé des membres du conseil, a pris
 ensuite la présidence.
 Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Jean Mahi
 Election d'un 2^o adjoint
 4^o tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et
 78 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au
 scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection
 d'un adjoint.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis
 au Président son bulletin de vote écrit sur papier
 blanc

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
dichu: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

ont obtenu
 M. M. Raouf Louis neuf voix. 9.
 Fumtoun René trois voix. 3.
 Mahi Jean deux voix. 2.
 Le Corre Jérôme quatre voix. 4.
 Kerquival Laurent une voix. 1.
 Personne n'ayant obtenu la majorité absolue il a été
 ensuite procédé à un second tour de scrutin.

2^o tour de scrutin:

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
dichu: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:	1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés.

19.
10

Majorité absolue			
ont obtenu M. M.			
Bacon Louis	ouye	voit	11
Toussaint René	quatre	voit	11
Le Corre Hervé	quatre	voit	11.

M. Bacon Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Yves Salvin Gator Le :¹ D^e Le Goff
 Le Berre
 François Toussaint René
 Bacon Toussaint Salaspen Vincent
 Lorguez H¹ Le Corre Kergourlay
 Le Bacon, Mahy P. H. Coust.

Yvelin

Le 17 septembre, à sept heures du matin, M. le Maire, assisté de la commune d'Erqui-Jabruic, avons procédé à l'installation de M^{lle} Maure, dans les qualités d'institutrice stagiaire, à l'école communale des filles du bourd. De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, qu'elle a signé avec nous après lecture.

L'Institutrice.

Le Maire.

Maure

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Jabruic est convoqué en session extraordinaire, pour le dimanche 17 septembre, à sept heures du matin.

Erqui-Jabruic le 9 septembre 1907.

Le Maire.

Le 17 septembre, le quinze septembre, à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Jabruic est en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Louis Le Roux maire.

Erqui-Jabruic
 Archives

AVERTISSEMENT: ENERGIE ACHIEVE-EMER, NE PAS L'AVERTISSEMENT
 LOT#-EMC05201810754

Les soumissions ont ensuite été ouvertes; elles ont présenté les résultats suivants:

- 1^{re} M. Le Biban Louis a déclaré s'engager à faire les travaux moyennant huit cents francs. (1800.^{fr})
- 2^e M. Tromat Jean Marie, moyennant sept cent quarante francs, soit cinquante dix centimes. (745.^{fr} 40.)
- 3^e M. Stevinou Jean René, moyennant sept cent seize francs vingt cinq centimes. (716.^{fr} 25.)

Cette dernière soumission étant la plus avantageuse pour l'intérêt de la commune, vous avons déclaré M. Stevinou Jean René adjudicataire?

A M. le Maire demande au conseil l'autorisation de traiter avec le sieur Stevinou Jean René, entrepreneur, pour l'exécution des travaux conformément au devis dressé le 20 août dernier, à faire aux écoles des garçons du Bourg et celle du hameau de Cestouan.

Le conseil municipal vu le devis ci-dessus mentionné concernant les réparations urgentes. Vu également le budget communal pour l'exercice courant portant un crédit de 800.^{fr} pour régler les dépenses qui occasionneront les dits travaux.

Il a été d'avis d'autoriser M. le Maire à souscrire avec le sieur Stevinou Jean René, un traité de qu'à qu' au sujet de ces réparations?

Membre
 Le Goff
 Kober René
 Kularpen Vincent
 Nélus
 Le Goff
 Tenntem René
 René Tenntem
 Vincent Lozach
 J. Cois
 Yullen
 Yves Tulain
 L. Bacon
 P. P. Cois
 Bacon Kergourlay
 J. Mahé

Le conseil municipal de la commune d'Équi: Saberin est
convoqué pour le dimanche 24 novembre courant, à 8 heures
du matin pour la session ordinaire du dit mois.
Équi: Saberin le 10 9^e 1907.
Le Maire.

L'an mil neuf cent sept, le vingt quatre novembre, à huit
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Équi:
Sabrin, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Louis Le Roux Maire.

Étaient présents M. M. Roux Louis Maire, Hervé
Le Goff et Louis Bacon adjoints; Mahé Jean Joseph,
Guehen Louis, Salain Yves, Vincent Calvez, Jean
Le Berre, Hervé Le Corre, François Nédelec,
François Guillou, Laurent Hergoulay, Jean-
Baptiste Mahé; Yves Cyrant

Absents M. M. Le Be; Feunteun Mathias, Feunteun René; Loach,
Charuel, Bacon Joseph, Foher René.

Monsieur Jean-Baptiste Mahé est élu secrétaire.
Pour se conformer à la loi; le conseil procède
à la nomination de vingt propriétaires fonciers
pour former la liste des répartiteurs pour l'année
1908, M. M.; Le Menn Hervé, Rarnou Jean,
Péron Jean, Le Roux Mathias, Le Goff Hervé,
Feunteun René, Guillamet Pierre, Briand Yves,
Maguor Jean Louis, Bacon Joseph; Jean-Baptiste
Mahé, Louis Nédelec, François Laurent, Guehen
Jérôme, Alain Feunteun, Jean Guenné, René
Sizouarn, Jean Quéau, Jean Pierre Guéré,
Jean Louis Ploch

Le Maire donne connaissance au conseil des parcelles
données aux réservistes et territoriaux nécessaires
de la commune qui ont accomplis une période

d'instruction en 1907; savoir:

Cajon Francois, 13 jours.	6
Hingidy Herve idem	8
Guellen Jean Rene idem	8
Le Berre Jean idem	10
Huitric Jean Louis idem	6
Guénadou Jean idem	8
Lamandi Francois 28 jours	10
Thomas Jean Marie idem	10
Calloch Michel idem	10
Perrot Francois idem	10
Béges Alain idem	10
Lamandi Jean idem	10
Total	106

Le Conseil après avoir délibéré approuvé les attributions faites par M^r Le Maire M^r Le Maire donne connaissance au conseil; des demandes d'assistance formées par les vieillards infirmes et incurables; le conseil après avoir délibéré admet l'assistance accordée aux vieillards ~~et~~ infirmes ^{et incurables} ci-dessus, les taux d'allocations mensuelles.

Calloch Michel; infirme; Le Goué Marie Jeanne, vieillard; Périé Alain vieillard, Coathalen Guillaud infirme, Coustans Herve infirme; Calloch Alain vieillard;

A Le Conseil municipal demande, La commune avait fait cette année de grosses réparations, aux sieles communaux ^{et} devant ainsi ^{proprement} son budget; prie la commission départementale de vouloir bien de lui venir en aide dans la mesure du possible

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la lettre de M^r Le Préfet du Finistère en date du 9 septembre 1907 décide concernant l'achat d'un presse-lettres décide l'achat, au prix

receu a fait a et effet en session extra
ordinaire ci est un avis favorable.

Manuel
Jean Le Berry
F. coins
Bacon
Funteun
Mathias

Salayon Vincent

Le conseil municipal du 13 fevrier 1905.

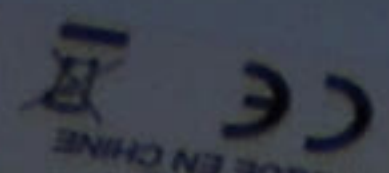
Le conseil municipal de la commune de
Eguy-Gabrie s'est reuni au lieu ordinaire de ses
seances pour la tenue de la session de fevrier sous
la presidence de M. Louis Le Berry, Maire.
Etaients presents. M. M. Goff Heru, Bacon Louis
Loach Rene, Salayon Vincent, Fohet Rene, Bacon Joseph, Funteun
Vincent, Funteun Rene, Mathie Jean. Le Procureur Louis, Mathie
Jean, Le Berre Joseph, Le Guillou Francois, Le Berre Jean, Funteun
M. Jean Mathie est secretaire.

Le conseil municipal reuni en session ordinaire, et apres
a statue sur la question de la location du presbytere de la
dite commune, Considant
que l'immeuble en question n'a pas la valeur locative que
lui a ete attribuee par suite de
A l'etat notoire d'insalubrite du dit immeuble provenant
de sa situation en contre-bas du cimetiere dont il n'est
separe que par une voie de 2^m environ, situation occasionnant
des infiltrations fetides au rez de chaussure meme.
B que par suite de ces infiltrations, le mur facade
de l'immeuble se trouve endommage et compromise

Du 13 fevrier 1905
Archieve

AVERTISSEMENT: ENERGIE ELECTRIQUE NE PAS TOUCHER LES CÂBLES
FABRIQUE EN CHINE
PAR E.M.C. DIRECTEUR
123 rue de la Gare 94400 VITRY SUR SEINE FRANCE

LOT# EMC03201810754



FABRIQUE EN CHINE
PAR E.M.C. DIRECTEUR
123 rue de la Gare 94400 VITRY SUR SEINE FRANCE

Il faut qu'une partie de ce mur a dû être auver en
pour empêcher son écroulement.

C. Que la toiture complète est en très mauvais état.

D. Que par suite de ce qui précède et en raison de la
situation même dubourg d'Esqui-Pabru la location
de ce dit immeuble du presbytère est rendue fort difficile.

Accepte la proposition de location qui lui est faite par
Monsieur l'abbé Le Bibay recteur de la dite commune
d'Esqui-Pabru; pour le prix annuel de 85^{fr}; cette
location comprenant la maison d'habitation et ses
dépendances, consistant en cuèche, grange, réduits, petit
jardin, tels qu'ils se maintiennent et comportent sans
aucune exception ni réserve.

Etant bien spécifié que Monsieur Le Bibay conserve
à sa charge tous frais de réparations ordinaires, d'annuaire
et contributions, et s'engage à ne rendre nullement
exigibles de la commune les grosses réparations pouvant
survenir sauf naturellement le cas de force majeure
de l'écroulement éventuel d'un mur ou d'une toiture,
malgré un aussi bon entretien que possible.

En conséquence le Conseil municipal prie respectueuse-
ment Monsieur le Préfet du Ministère de vouloir bien
ratifier le dit prix de location.

Le Maire présente au conseil, la liste des jeunes gens de la
Sane 190^{fr}, réclamant l'allocation journalière de 2^{fr} 75^{fr}
comme soutiens indispensables de familles.

1. L. Gars Michel, fils de veuve.
2. Tencheu Jean Yves, veuve de veuve.
3. Benardus Laurent Jean, fils de veuve.
4. Daurbigan Tiersi M^{re}, veuve de veuve.
5. Guiffan Jean Francis M^{re}, fils de veuve.

Et dorénavant le Conseil après avoir délibéré donne son
avis favorable aux cinq jeunes gens précités.

Le Conseil accorde l'assistance aux vieillards
 dénommés ci-dessous.

- 1° Tatorou Marie Anne, 77 ans.
- 2° Rannou Jeanne 71 ans.
- 3° Le Berré Alain, 77 ans.
- 4° Le Guillou M^{lle} Yvonne 72 ans.
- 5° Le Bras Mathias 73 ans.

A Le Maire fait part au conseil des plaintes à lui soumise
 par plusieurs personnes du quartier de Testouan, ayant leur enfant
 à l'école du dit hameau; plaintes relatives au déplacement
 de Monsieur Godet, instituteur au dit lieu, qui est loin de
 satisfaire à toutes les obligations d'éducateur.

Le Conseil considérant que les plaintes répétées des
 parents sont fondées, que Monsieur Godet s'écarte de
 règles de la sobriété et que ses mauvaises habitudes entraînent
 des absences de classe contraires aux principes fondamentaux
 de l'instruction obligatoire.

Tenant acte des plaintes motivées des parents
 demande le déplacement de Monsieur Godet.

B. Le Maire donne connaissance au conseil des 400^{fr} votés en mai 1907 au budget
 additionnel, pour entretien et réparation des chemins ruraux. Le conseil après
 avoir délibéré décide de répartir la dite somme sur les chemins
 ruraux suivants, savoir :

- 1° - 150^{fr} sur le chemin de Hent Bias, du moulin de Penmarum à Pont...
- 2° - 175^{fr} sur le chemin partant de Kerdéot, jusqu'à Kergarnou
- 3° - 75^{fr} sur le chemin allant du hameau jusqu'à Kergaradec.

Les conseillers municipaux.

Maire	Monsieur Y. Marcell	Le Maire
Lorgach J ^m Le Corre	Fermeurs René	Y. Bacon
Le De	Hochanzen Vincent	Y. Bacon

M. Quelven Louis, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence
 Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Mahé Jean
 Election du Maire. (1. Tour de scrutin)

Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 78 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
a été nul : Bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants ne sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12
Où ont obtenu : M. M. Le Roux Louis 19. Le Goff 1, Quelven 1.	

M. Le Roux Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.
 Election du premier adjoint (1. Tour de scrutin)

Il a procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Le Roux élu Maire à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
ont obtenu M. M. Le Goff Hervé	19
Mahé Jean	1
Feunteun René	1

M. Le Goff Hervé ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1. adjoint.

Il a été ensuite procédé à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21

Musée de la Ville de Paris
 Département de la Seine

AVERTISSEMENT : ENERGIE MARQUE DÉPOSÉE. NE PAS ÉCRIRE SUR LE CRISTAL.

LOT# EMC05201610764

CE
 FABRIQUE EN CHINE
 FRANCE
 Modèle 84400 VITRY SUR

Le conseil a élu pour secrétaire M. Jean Mahé.
 Le Président a donné lecture des articles transcrits ci-contre de la loi
 organique du 2 août 1875 sur les sections des sénateurs, modifiée par la loi du
 19 décembre 1884. Le décret du 3 mai 1887 convoquant les conseils municipaux
 à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection
 sénatoriale qui doit avoir lieu le 21 juin dans le département. De l'article
 § 3. de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1887
 visés dans le décret de convocation.

Election des délégués. (1. tour de scrutin.)

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité
 absolue des suffrages à l'élection de 6 délégués. Chaque conseiller municipal
 à l'appel de son nom a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier
 blanc. Le scrutin du vote a commencé à dix heures, il a donné les résultats ci-après.
 Le bulletin de scrutin est trouvé dans l'anneau
 ci-dessous. Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation ou dans lesquels les votes sont
 faits connaître.

Résumé pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12.
ont obtenu: 1. M. Le Roux Louis	20 voix
M. Goff Hervé	15
Ferrière René	17
Mahé Jean, quiniper	15
Médelle François	10
Kergourlay	
M. Berth Jean	6
Guillou	8
Mahé Jean, meyen lez	5
Médelle Louis	5
Laurent Jacquin	3
Le Roux Michel	3.
Quelven Louis	1
Bohays Vincent	2
Tatavin Jean	1
	1

1887
 Archives
 de la
 commune

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-INDICES. NE PAS QUARTER LE DOCUMENT.

LOT#-EMC05201610754

M. Le Roux Louis, Mairi, Le Joff Hervé, Feunteun
 Bani et Mahé Jean de Queneyin, ayant obtenu la
 majorité absolue ont été proclamés délégués.

2^e Tour de scrutin pour les deux
 délégués non-réussis.
 ont obtenu: M. M. Védélec François 17 voix
 Le Berre Jean 14 voix
 Kergourlay 1
 Bacon 2
 Mahé my in ty 2
 Lemmoy 1
 Triviant 1

M. M. Védélec François et Le Berre Jean, ayant
 obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués.

Élection des suppléants. 1^{er} tour de scrutin
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 21.
 Bulletins blancs ou nuls 0
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés 21

majorité absolue 12.
 ont obtenu M. M. Kergourlay B^e et Bacon 16 voix
 ayant eu la majorité absolue, ont été proclamés
 suppléants. La séance a été levée à 11 heures du matin
 et ont signé les membres présents.

[Signature]

[Signatures]
 J. Bani
 Le Joff
 Feunteun Bani
 Mahé
 Feunteun B^e
 Le Berre
 Bacon
 Kergourlay
 Lemmoy
 Triviant
 Védélec François
 Le Berre Jean
 17 voix

... par Mahé
 ... contre de la
 ... modifiée par la loi
 ... concernant les conseils
 ... de l'art
 ... de l'article 3 et 4 du décret du 3
 ... (1^{er} tour de scrutin)
 ... au scrutin secret et à la ma
 ... de 6 délégués. Chaque conseiller municipal
 ... sur papier
 ... à dix heures, il a donné les résultats ci-après
 ...
 ... par une désignation en deux tours les votants se son
 ... exprimés
 Roux Louis 20 voix
 15
 17
 11
 10
 6
 8
 3
 3
 1
 2
 1
 1

de
 1910,
 Mon
 ...
 ...
 ...

Seance du 19 juin 1908.

Le dimanche neuf cent huit, le douze juin à deux heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Éguis Jabévic s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire de mai, sous la présidence de Monsieur Louis Le Roux, maire. Étaient présents M. M. Le Goff Hervé, Feunteun Mathias, Médée Louis, Briant Yves, Guillou François, Jaouanc Hervé, Le Roux Louis, Le Roux Michel, Quelven Louis, Médée François, Mahé Jean, Kerquelay Laurent, Laurent Jacques, et Louis Le Roux maire. Absents M. M. Baruel, Le Gai, Le Corre, Mahé Jean, Le Berre, Salain, Feunteun. M. Mahé Jean élu secrétaire.

M. le Maire soumet au conseil la demande formée par le sieur Mocaër Jean Michel consistant de la classe 1907, inscrit au tableau de recensement communal au n° 20, en vue d'obtenir une allocation journalière de 0^{fr} 75 pendant ses deux années de présence sous les drapeaux, comme étant le seul soutien de sa famille. Le conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à sa demande.

Le conseil après avoir pris connaissance des diverses demandes faites par les indigents infirmes et incurables de la commune accorde l'allocation mensuelle sur les sommes ci-dessous:

- 1^{re} Fernée Anna, vieillard, 79 ans, domicilié à Font allen
- 2^{de} Le Hamm Marie Catherni, incurable, 63 ans, domicilié à Font allen

Le conseil a vu le rapport de M. le Maire sur la loi de l'avis 1884, vu les ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes et notamment celles des 21 avril 1884, 10 avril 1885 et 11 mai 1884. Après s'être fait présenter le budget de 1907 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par l'administrateur chargé de l'exécution manuellement des dépenses, le compte d'administration de l'exercice 1907, accompagné de l'état de situation des revenus municipaux

ainsi que l'état des ressources à payer reportées sur l'exercice 1908, procédant
au règlement définitif du budget de 1907, propose de fixer, ainsi qu'il
les recettes et les dépenses de dit exercice, savoir: « Recettes »
Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1907, évaluées
le budget à 8719. 90, ont dû s'élever d'après les titres définitifs des
créances à recevoir à la somme de 8773. 72, la laquelle somme il
faut déduire celle de 15. 40. savoir: Pour non-valeurs justifiées
compte du receveur: 15. 40. au moyen de quoi la recette propre à
l'exercice 1907 demeure définitivement fixée à la somme de 8558. 32

« Dépenses ». Les dépenses excédentes au budget de 1907 s'élevent
803. 30. il y a eu d'y adjoindre celles qui ont été l'objet de vote
supplémentaire accordés dans le cours de l'exercice: 3698. 09.
Total des dépenses présumées 11733. 39.

Sur cette somme il faut déduire celle de 2998. 16, savoir:
1° Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant
le montant réel des dépenses 1181. 73.
2° Dépenses faites mais non ordonnées avant le 1^{er} mars 1908 et
reporter sur le budget supplémentaire de 1908, Section 1^{re}: 1816. 43.
Somme égale 2998. 16.

En retranchant des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice sont
néanmoins fixées à 8735. 23.
Les recettes de toute nature étant de 8558. 32
Les dépenses de 8735. 23.
L'excédent de dépenses s'élève à la somme de 176. 91

Le résultat des exercices précédents se soldant par un excédent de recette
de 3338. 07; il y a lieu de porter un reliquat total définitif de 3161. 10
en tête des recettes du budget supplémentaire de l'exercice 1908.
Toutes les opérations de l'exercice 1907 sont déclarées définitivement closes
et les crédits inscrits au budget de cet exercice annulés, sauf approbation
par M. le Préfet de la présente délibération.

Le conseil considérant qu'il résulte du projet de budget
pour l'année 1909 que les recettes ordinaires de dit exercice s'élevaient à la
somme de 6897. 40. Considérant que les crédits proposés pour les
recettes ordinaires dudit exercice s'élevaient à 7329. 20 formant un excédent

M. le Préfet
M. le Secrétaire

de dépenses
d'annulation
de s'imputer
déficit
vote
cas ou
1909 sur
est au
ci-dessous
en souffrance
Supplémentaire
Le Conseil
pour
et d'annulation
du service
aux vicaires
qui figurent
Supplémentaire
de revenus
Seravass
1908 jus
de l'exercice
premier
services
en regard
légitime
justification
que les opérations
additionnelles
M. le Préfet
pendant
administratives
par les soins

... page reportée sur l'exercice 1908; ...
 Budget de 1907, propose de fixer, ainsi qu'il
 est dit ci-dessus, savoir: « Recettes »
 ... qu'extraordinaire de l'exercice 1907, évaluée
 ... de 873.72, la laquelle somme il
 ... savoir: Pour une valeur justifiée
 ... au moyen de quoi la recette propre
 ... définitivement fixée à la somme de 8558.
 ... au budget de 1907 s'élevait
 ... celle qui ont été l'objet de
 ... de l'exercice: 3698.09.
 ... 11.733.39.
 ... celle de 2998.15, savoir:
 ... restes sans emploi comme excé-
 ... 1131.73.
 ... ordonnance, avant le 1^{er} mars 1908 et
 ... de 1908, Section 1^{re}: 1116.43.
 ... les dépenses de l'exercice sont
 ... 33.
 ... étant de 873.72
 ... 873.73.
 ... à la somme de 176.91
 ... se soldant par un excédent de recette
 ... un reliquat total définitif de 816
 ... de l'exercice 1908.
 ... 1907 sont déboursés définitivement
 ... cet exercice annulé, sauf approu-
 ... de l'exercice.
 ... considérant qu'il résulte du projet de budget
 ... du dit exercice s'élevait à la
 ... que les crédits proposés pour les
 ... s'élevant à 7339.90 formant un excé-

de dépenses de 924.80. Considérant que les dépenses proposées ne peuvent être
 couvertes et que la commune ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation
 de l'imposer extraordinairement jusqu'à concurrence d'une somme égale au
 déficit du budget de 1909.

Vote l'imposition qui figure au tableau de la page suivante: Et dans le
 cas où les chiffres portés aux budgets additionnel de 1908 ou primitif de
 1909 subiraient des changements lors de leur règlement, M. le Préfet
 est autorisé à élever ou à abaisser en conséquence le taux des impositions
 ci-dessus, afin que le service de la commune ne reste dans un aucun cas
 en souffrance.

Impositions spéciales pour dépenses ordinaires:
 Le Conseil considérant que les ressources du budget sont insuffisantes
 pour assurer en 1909, d'une part, le paiement du salaire du garde-champêtre
 et d'autre part, la part contributive de la commune dans les dépenses
 du service de l'assistance médicale gratuite et du service d'assistance
 aux vieillards aux infirmes et aux incurables; vote les impositions résécées
 qui figurent ci-après:

Imposition de 9 centimes et 9 dixièmes de centimes, pour insuffisance
 de revenus en 1909.

Le conseil municipal vu le compte rendu par le sieur
 Sivaneur, receveur municipal de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier
 1908 jusqu'au 30 avril suivant, lequel comprend: 1^o le rappel du compte final
 de l'exercice 1907; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les quatre
 premiers mois de l'exercice 1908; 3^o les recettes et les dépenses concernant les
 services hors budget. Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1907, établie
 en regard du compte sus-mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour
 ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1908. Vu les pièces
 justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion de 1907
 que des opérations complémentaires effectuées en 1908. Vu les budgets primitif et
 additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1909, arrêtés par
 M. le Préfet, et les autorisations spéciales de recette et de dépenses déléguées
 pendant le dit exercice. Après avoir entendu et approuvé le compte
 administratif dans lequel M. Sivaneur a exposé les motifs des dépenses
 par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'état des

le conseil en a retiré; Considérant que toutes les opérations sont régulières
 Pêcheur: art 1^{er} Statuant sur la situation du comptable au 30 avril 1908,
 sous le règlement et l'approuvement par le conseil de Préfecture conformément
 à l'article 177 de la loi du 5 avril 1884, le conseil admet les recettes de
 gestion 1907 pour la somme de 2453.45.
 Les dépenses pour celles de 1320.39.
 plus d'exercice de la recette à 1133.07
 Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été
 débiteur de 2471.91.
 déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1908 du 1^{er} jan
 1909 au 30 avril suivant de la somme de 3593.95.

Le conseil vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction mini
 stérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur les chemins.
 Vu le rapport des agents-voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires
 sur les dépenses à effectuer en 1909, et sur l'emploi à donner au reliquat
 de 1907; Vu l'arrêté de mise en demeure de M^r le Préfet du Département,
 en date du 30 avril 1908. Vu le budget approuvé pour l'année courante et
 les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal, de
 recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le
 reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 1266.
 Pêcheur; La commune sera imposée pour 1909 de

- 1^o 3 journées de prestation dont le produit est évalué à 2678.40
 - 2^o 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à 466.00
- Il sera inscrit au budget de 1909, pour le service des chemins vicinaux
 en plus des ressources ci-dessus votées: sur le chemin vicinal n^o 6, de quinzepois à Elles
- 1^o sur les revenus ordinaires de la commune, une somme de 374.00
 - 2^o Le produit de l'imposition extraordinaire de 1 centime autorisée le 12 juin 1908 de 1472.00
 - 3^o le produit de 5 centimes spéciaux extraordinaires autorisés le 12 juin 1908 de 102.00
- Acquisition et entretien du matériel, achat de pierres (soldes des dépenses
 de 1907) 102.00 1 par de chemin vicinal ordinaire n^o 6 de quinzepois à Elles
- Langoum lay d'élites 5.00
- L. Nibick
 Maire

M. Langoum lay d'élites

LOT# EMC05201810754

FABRIQUE EN CHINE FRANCE 84400 VITRY SUR

Le conseil municipal vote une augmentation de salaire de son par
 au cantonnier quinzième René, à partir du 1^{er} janvier 1909.
 Le conseil municipal a émis son avis favorable à l'approba-
 tion du compte administratif et du compte de gestion du bureau
 de bienfaisance de la dite commune.

Le Maire soumet au conseil les demandes d'allocation journalière
 de 0^{fr} 75^c faites par les Territoriaux suivants:

- 1^o Jean Jean Michel de la classe 1892.
- 2^o Robert Guillaume, de la classe 1893.
- 3^o Le Moigne Hervé Louis de la classe 1892.

Le conseil après avoir constaté leur état d'indigence, l'
 a émis un avis favorable à leurs demandes.
 Le conseil donne un avis favorable également aux réserves désignées
 ci-dessous en vue d'obtenir l'allocation journalière pendant leur période,

Nicot Jean, de la classe 1892.	(période de 28 jours.
Le Corre Laurent de la classe 1901.	(période de 28 jours.
Prou Perri Jean, de la classe 1903.	(période de 28 jours.
Stromou Coentm Marc, classe 1896.	(période de 9 jours.)
Gall Guillaume, classe 1892.	(période de 9 jours.)
Le Corre Yves, classe 1903.	(période de 28 jours.

[]
 Le quatorze septembre à huit
 heures du matin, nous Louis Le Rausse, maire de la
 commune d'Erqui-Gabon avons procédé à l'installation
 de M. Trigeubert en qualité d'inspecteur stagiaire à
 l'école communale des garçons dubourg et foi de
 quoi il a signé avec nous le présent procès verbal.
 L'Inspecteur.
 Trigeubert

Séance du 23 août 1909.

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session du dit mois, sous la présidence de M. Louis Le Roux, Maire.

Étaient présents M. M. Kergoulay Laurent, Médélec François, Guello Louis, Yaouancq Hervé, Talayon Vincent, Le Berre Jean, Funtun René, Le Roux Louis, Le Goff Hervé, Salamin Yves, Le Goff Joseph, Ervan Mahé Jean, Médélec Louis, Bacon Yves, Guillou François, Charuel Yves, Mahé Jean, Le Roux Louis, Maurel.

Absents M. M. Funtun Mathias, Laurent Jacques.

M. Charuel Yves est élu secrétaire.

- 1° Le conseil nomme pour la révision des listes des électeurs communaux, M. M. Le Goff Hervé et Louis Médélec.
- 2° Le conseil désigne ensuite pour la révision de la liste électorale en 1909, M. Kergoulay Laurent, et membres de la commission des réclamations M. M. Hervé Yaouancq et Talayon Vincent.
- 3° Le conseil municipal accorde l'allocation mensuelle au vieil homme ci-dessous, comme remplissant les conditions prescrites par la loi du 14 juillet 1905.

1° Barry Jacques, vieillard, né le 28 juillet 1829 à Erqui.

Maire

M. M. Le Goff

Médélec François

Yaouancq Hervé

Talayon Vincent

Funtun René

L. Goff

Bacon Yves

Salamin Yves

Le Goff

Kergoulay

Le Maire soumet au conseil une demande formée par le conseil
Stemmer Alain Marie, agissant de la classe 1906. en vue l'obtenir
l'allocation journalière de 5^{fr} pendant sa présence sous les drapeaux
comme étant l'unique soutien de famille; Le conseil après en
avoir délibéré donne un avis favorable à sa demande.

Séance ordinaire de novembre 1906.

L'an mil neuf cent huit, le quinze novembre à huit
heures du matin le conseil municipal de la commune d'Argentan
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la
tenue de la séance de novembre sous la présidence de M.
Louis Le Roux Maire.

Étaient présents M. M. Jean Mahé, Le Goff Hervé, Kergoul
Laurent, Le Guillou François, Jean Mahé, Laurent Jacques, Talon
Vincent, Feunteun Mathias, Bacon Yves, Védelle Louis, Le Roux
Michel, Salamin Yves, Coriant Yves, et Le Roux Louis, maire.

Absents M. M. Charuel, Védelle François, Quelven, Le Kerrec, Jacques
Feunteun René, Le De,

M. Védelle Louis est élu secrétaire.

Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination
de 20 propriétaires fonciers pour former la liste des répartiteurs pour
l'année 1909. savoir: Le Goff Hervé, Le Goff Hervé, Gallant
Pierre, Bacon Joseph, Jean Baptiste Mahé, Louis Védelle, Laurent
François, Feunteun Alain, Jean Quéau, Quéau Jean Pierre, Laurent
Pierre, Daoudal Jean, Kergoulay Coisnant, Kergoulay Laurent,
Quelven Louis, Stemmer Jean René, Jouve Alain, Louis
Le Roux, Le Bitan Louis, Le Biban Louis, Alain.

Le Maire soumet au conseil les demandes ci-après concernant
les jeunes gens qui veulent obtenir l'allocation journalière de
5^{fr} pendant leur présence sous les drapeaux; savoir:
1^{er} Cozie Jean Marie, au service, classe 1905.
2^o Hébray Jean, au service, classe 1905.

- 3: Gonach Jean Marie, Janv 1908.
- 4: Le Meur Pierre Perri M^r, Janv 1908.
- 5: Bernard Pierre Francois, Janv 1908.
- 6: Guyader Jean Francois, Janv 1908.
- 7: Le Corre Perri Louis Marie, Janv 1908.
- 8: Dav' Henri Marie, Janv 1908.

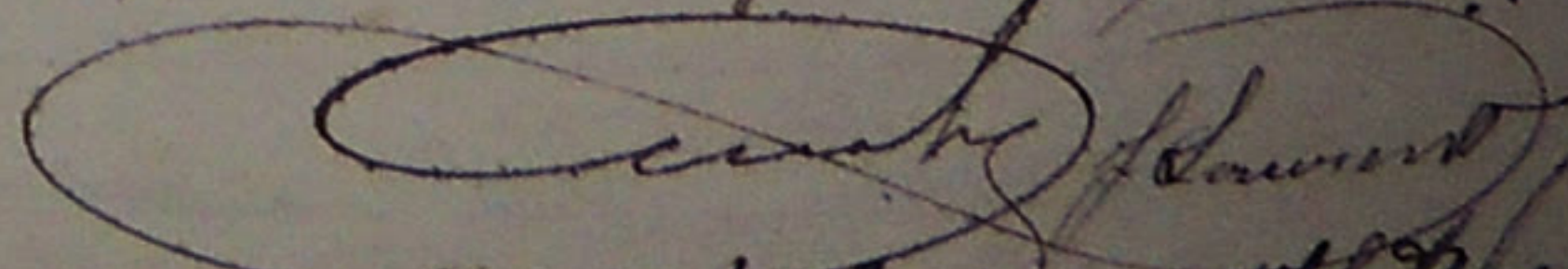
Le Conseil apres en avoir delibere donne un avis favorable a toutes ces demandes.

Le Conseil accorde l'allocation mensuelles aux vieillards denommés ci-dessous :

- 1: Lejeune M^r Francois,
- 2: Conan Jean Louis.
- 3: Dornier M^r Jeanne
- 4: Signour Marc Jeanne.
- 5: Le Gall Michel.
- 6: Le Moigne Francois.
- 7: Mariche M^r Anne Etienne.
- 8: Lagade Marie Anne, Odet.

Le conseil prie Monsieur le Prefet de Brest de bien l'autoriser a employer la somme de cent francs votee en mai dernier pour reparations de la mairie ^{qui n'est que} ^{de 100 francs} destination; pour aider au payement de l'annuite ardue de 300 francs votes a cet effet sont insuffisants pour couvrir les depenses, s'elevant a 337^{fr}.

Le conseil municipal fait connaitre a Monsieur le Prefet qu'une somme de 200 francs a été votee au budget additionnel de 1908 pour reparations de la mairie. Mais comme aucune reparations, prie Monsieur le Prefet de vouloir bien autoriser a employer une partie de la dite somme pour aider au payement de l'annuite ardue dont la somme de 200 francs votee a cet effet est insuffisante pour couvrir les depenses.


 Le Maire
 Vincent

L'an mil neuf cent neuf, le onze janvier, à huit heures du
matin, nous Louis Le Roux, maire de la commune d'Équeux-Gabere
avons procédé à l'installation de M. Le Borgne dans les
fonctions d'instituteur stagiaire provisoire en remplacement
de M. Tréguier en congé, à l'École communale de garçons
du Bourg; ce qui a été signé avec nous le présent procès-verbal
l'instituteur.
Le Maire.

Le Borgne

Séance ordinaire de février 1909.

L'an mil neuf cent neuf, le vingt un février à huit
heures du matin le conseil municipal de la commune
s'est réuni en l'eu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Louis Le Roux - Maire.

Étaient présents M. M. Fumteux René; Louis
Védèle, Jacques Laurent, Jules Louis, Yves Baron,
Éviant Yves, Le Berre Jean, Talayer Vincent, Fumteux
Mathias, Le Di Joseph, Le Guillou François, Charuel Yves,
Le Roux Louis, Yvonnet Hervé, Talami Yves, Mahé Jean,
Mahé Jean Baptiste

Absents M. M. Le Roux Michel, Védèle François, Le Goff
Hervé

M. Védèle Louis est élu secrétaire.

M. le Maire donne connaissance au conseil des
demandes faites par les vieillards, infirmes et incurables
de la commune en vue d'obtenir l'allocation mensuelle

Le conseil après avoir délibéré accorde le taux
mensuel de 10^{fr} aux vieillards et infirmes séjournant
dans ci-dessous.

1. Le Louët Hervé né le 14 x^{le} 1838. à Edern, domicilié à Mang - Kermoyan
2. Lucas Marie née le 8 août 1836. à St Gazez, domiciliée à Edern.
3. Le Louët Marie Catherine née en cette commune le 22 août 1834 domiciliée à Edern.

- 4° quiniou Coentm Etienne né le 25 X^{em} 1844 en cette commune, infirm
- 5° Guzy Marie Joseph, né le 10 juillet 1862 à Brie; infirm, domicilié à Hany-vieux
- 6° Campion Marie Louise, née à Brie le 14 février 1839, domicilié à Kerouffren.
- 7° Vofach Simon, égaré infirm, domicilié à Keriganou, né le 11 juillet 1844 à Erges-Gabriele

+ Le maire présente au conseil les demandes d'allocation journalière de 0.75 pendant leur présence sous les drapeaux des jeunes gens désignés ci-dessous.

- 1° Pierre Alfred Marie, né le 31 janvier 1888.
- 2° Dupuis René Marie, né le 14 mai 1888.
- 3° Péauter Pierre Louis, né le 19 juin 1888.

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leur demande.

+ Le conseil municipal vote la somme de 2.⁰⁰ pour complément du coutin-guest pour le service des enfants assistés.

+ Le conseil vote également la somme de 10 francs pour payer un mandat de chauffage pour la nouvelle salle du concours du lino.

Transcription de l'acte

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres de Monsieur le Préfet de la Seine relatives à la translation de l'annuaire de la commune et à l'indemnité à allouer à M^{me} Guéret, institutrice, pour cause d'insuffisance de logement. Le conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable et à l'unanimité à la translation de l'annuaire et nomme une commission de 3 membres, pris au sein du conseil pour étudier l'emplacement qu'elle et en rechercher un autre au besoin.

Le conseil en considération la demande de M^{me} Guéret institutrice et s'occupe de lui donner satisfaction dans la mesure du possible en lui recherchant un logement plus vaste.

A tout le conseil vote au principe à l'unanimité
 pour le vote
 n/7

municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier
 1908 jusqu'au 31 décembre de la même année, lequel compte
 1^o Rappel du compte final de l'exercice 1907; 2^o Les recettes
 et les dépenses faites pendant les douze premiers mois
 de l'exercice 1908; 3^o Les recettes et les dépenses concou-
 rant aux services hors budget;

Vu les détails des opérations finales de l'exercice 1908,
 établis en regard du compte sus-mentionné, et présentant
 les recettes et les dépenses pour le dit exercice, pendant
 trois premiers mois de la session de 1909.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du
 compte de la gestion de 1908 que des opérations effectuées
 en 1909;

Vu les budgets primitifs et additionnels des recettes
 et dépenses de l'exercice 1908 arrêtés par M. le Préfet
 du Ministère et les autorisations spéciales de recettes
 et de dépenses délivrées dans le dit exercice;

après avoir entendu et approuvé le compte adminis-
 tratif dans lequel M. de Mari a exposé les motifs
 des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles
 ont été effectuées et l'utilité que la commune en a
 retirée.

Art. 1^{er} Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre
 1908, sauf le règlement et l'apurement par le conseil de Préfecture
 conformément à l'art. 157 de la loi du 5 avril 1884, le conseil
 admet les recettes de la gestion de 1908 depuis le 1^{er} mai 1908
 pour la somme de - - - - -

Les dépenses pour celles de - - - - -	7035. 40
Plus l'incident de la dépense à - - - - -	7370. 75
Et attendu que, par arrêté du compte précédent, le comptable	335. 00
a été reconnu débiteur de - - - - -	3592. 00
le solde du comptable débiteur, sur son compte de la gestion	3256. 75

de 1908 de la somme de - - - - -
 Art. 2^o Statuant sur les opérations de l'exercice 1908, sauf le

ATRIBUENTRI ENRIE ARCO ONTE. NE PACIARRE LE GENTELE
 LOT# EMC05201010734

de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier
 1908 jusqu'au 31 décembre de la même année, lequel con-
 stitue le compte final de l'exercice 1907; 2^o les recu-
 pils effectués pendant les deux premiers mois
 de l'exercice 1908; 3^o les recettes et les dépenses des
 services hors budget;
 Détaché du compte final de l'exercice 1908
 par le compte sus-mentionné, et présentant
 les dépenses pour le dit exercice, pendant
 les trois premiers mois de la gestion de 1909.
 pièces justificatives rapportées à l'appui tant
 de la gestion de 1908 que des opérations effec-
 tuées pendant les trois premiers mois de l'exercice
 1909.

Le conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du
 24 juin suivant et le règlement général sur les chemins, vu le rapport
 des agents voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, et
 les dépenses à effectuer en 1909, et sur l'emploi à donner aux reliquats
 de 1908. Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet du département
 en date du 26 avril 1909. Vu le budget approuvé pour l'année courante
 et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal
 des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte
 que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice
 est de 170^{fr} 14^{cs}.

Le conseil, vu l'arrêté de M. le Préfet du département en date du 26 avril 1909, et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 170^{fr} 14^{cs}.

Le conseil, vu l'arrêté de M. le Préfet du département en date du 26 avril 1909, et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 170^{fr} 14^{cs}.

Le conseil, vu l'arrêté de M. le Préfet du département en date du 26 avril 1909, et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 170^{fr} 14^{cs}.

En recette pour ..	
En dépense pour ..	8866. 30
d'où il résulte un excédent de dépense de ..	9160. 25
L'exercice 1907 ayant présenté un excédent définitif de recette de ..	293. 86
Le résultat définitif de l'exercice 1908, égal au résultat du compte d'administratif du même exercice, est un excédent de recette de ..	3161. 76
	2867. 90

Le conseil, vu l'arrêté de M. le Préfet du département en date du 26 avril 1909, et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 170^{fr} 14^{cs}.

Le conseil, vu l'arrêté de M. le Préfet du département en date du 26 avril 1909, et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 170^{fr} 14^{cs}.

La commune sera imposée pour 1910, de	
1 ^o 3 centimes de prestations dont le produit est évalué à	2673. 30
2 ^o 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à	420. "
Il sera mis en budget de 1910, pour le service des chemins vicinaux en plus des ressources ci-dessus votées:	
1 ^o Sur les revenus ordinaires de la commune, une somme de	216. "
2 ^o Le produit de l'imposition extraordinaire de 2 centimes 2/3 pour achat de pierres et d'outils, réparations, etc	211. 50
et 4 centimes 2/3 pour travaux du chemin n ^o 6.	329. 50
Total	4218. 30

Sur cette somme sont prélevés: Les contingents du chemin de grande communication jusqu'à concurrence de:

REF: 17434-2
 220-2401-5012
 FRANCE
 121 rue de la République
 92100 Nanterre
 FRANCE

Tout les chemins de grande communication n° 15 et 51 1260.⁰⁰
 Le conseil vote une somme de 250.⁰⁰ pour réparation des chemins
 ruraux
 1^o chemin n° 8. Travaux neufs. achèvement des bœuflets et empiérement - - 78.⁵⁰
 2^o chemin n° 6. Indemnité de terrain, acte de vente Bales, terrain acquis par voie d'aliénation - 29.⁴⁰
 3^o tous les chemins, dépenses diverses, solde des dépenses d'outils et de pierres, réparations du matériel - 126.⁰⁰
 Total 233.⁹⁰

* Le mari dom demande au conseil des subventions formées par les conscriptions suivantes en vue d'obtenir l'allocation journalière pendant leur prison sous les drapeaux, savoir :

- 1^o Le Gars Michel, ajourné de la classe 1907.
- 2^o Bouytrigou Pierre Marie, ajourné de la classe 1907.
- 3^o Noccaï Jean Michel, ajourné de la classe 1907.

Le conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable à Le Gars Michel et à Bouytrigou Pierre Marie. Il donne un avis défavorable à la demande de Noccaï Jean Michel.

* Le conseil vote une somme de six francs pour le réservoir Le Moigne Henri Jean, classe 1898. pour avoir accompli un période d'inspection de 23 jours du 23 mars 1909 au 8 avril 1909, au 118^o Régiment d'infanterie à Orléans.

* Le conseil admet à l'assistance les vieillards de la commune ci-dessous :

- 1^o Le Trame M^o Jeanne née le 1^{er} avril 1839 à Elliant, veillant.
- 2^o Henidy Sébastien né à Langolen le 20 avril 1831. veillant.
- 3^o Toussaint J^o Louis né à Leuhan le 21 mars 1839, veillant.
- 4^o Le Gars Jean René, né à Erg. fabien le 20 mai 1839, veillant.
- 5^o Dignoux François, né à Prée le 13 x 4 1868. infirm.
- 6^o Rétheloy Jeanne, née à Erg. fabien le 27 février 1841, infirm.

Le conseil, après avoir délibéré sur la lettre préfectorale relative à l'extension du réseau téléphonique de la commune et en avoir délibéré.

Henidy J^o donne son avis sur les propositions de la commune en vertu de la lettre préfectorale. Les frais que la commune

grande communication n° 11 et 12 1260.
 somme de 250.^{fr} pour réparation des chem
 le achèvement des travaux et empierrement - 78.
 terrain acte de vente Nales Comm acqui par un delégé - 29.
 l'usage, celle de dépenses d'entretien et de pièces réparations du matériel - 126
 total 233.
 au Conseil des Demandes formées
 à l'effet de voir à obtenir l'allocation journalière
 au tous les chapeaux, savoir:
 somme de la classe 1907.
 somme de la classe 1907.
 somme de la classe 1907.
 avoir été donné un avis favorable à
 le nommé Juri mari. Et donné un avis
 favorable au nommé Jean Michel.
 somme de six francs pour le réservoir de
 la classe 1907. pour avoir accompli un pé
 rime du 1^{er} mars 1909 au 8 avril 1909. au 117.
 à l'ami tant les vieillards séniomnis ci: de
 le 1^{er} avril 1939 à Elhant, vieillards.
 Angèle le 25 avril 1931. vieillards.
 la veuve le 21 mars 1839, vieillards.
 le 1^{er} de la veuve le 20 mai 1939, vieillards.
 le 13 x⁴ 1886. infirmes.
 le 27 février 1881, infirmes.
 du département de la Gironde
 de la lettre préfectorale
 au bureau téléphonique du départ
 de la lettre
 préfectorale. En frais que la Comm

aurait à supporter, ne devant être
 cette correspondante, entendue que par aucune
 d'industrie dans la Commune, la population n'aurait
 que l'occasion s'abstenir. L'installation téléphonique
 Le conseil après avoir pris connaissance de la lettre préfectorale du 19 mai
 dernier, relative à une demande de M^{me} Guénet institutrice adjointe
 mariée, qui sollicite soit un logement de 3 pièces à feu, soit d'indemnité
 représentative de 400 francs. finie par les articles 1 et 2 du décret en
 date du 20 juillet 1894.

Considérant d'une part, que les locaux qu'elle occupe à l'école
 ne remplissent pas les conditions réglementaires imposées par le décret
 du 27 octobre 1894. (institutrices mariées, et sont insuffisants.

Décide d'allouer à madame Guénet, l'indemnité de logement
 au titre de 400 francs, à condition par elle d'évacuer immédiatement
 les pièces qu'elle occupe à l'école.

Et considérant d'autre part: 1^o que madame Guénet bien
 que mariée n'habite pas le plus souvent avec son mari, employé à la
 Préfecture de Quimper. 2^o que plusieurs écoles étrangères à
 la Commune occupent le rez-de-chaussée de la maison d'habitation
 servant de réfectoire, et qui pourraient facilement être transformés en
 1^o qu'il y a lieu de restreindre dans la plus large mesure les dépenses
 communales. Le conseil sollicite le déplacement de M^{me} Guénet
 institutrice adjointe mariée et son remplacement par une institutrice
 célibataire, qui occupera sans nouvelle charge les locaux affectés
 précédemment aux institutrices de cette catégorie.

J. Guénet

J. D. Guénet

Séance ordinaire du 1er août 1909.

Le conseil municipal de la commune d'Erquey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de sa session ordinaire du dit mois, sous la présidence de M. Louis Le Roux Maire.

Étaient présents. M. M. Guenteun René, Calayen Vincent, Bacon Yves, Le Roux Louis, Guillou François, Quéven Louis, Médèle François, Médèle Louis, Mahé Jean, Mahé Jean, Labou.

Absents M. M. Jossin, Le Roux Charol, Guenteun Nativel, Le Bé, Le Roux Vincent, Jossin Jacques.

M. Jean Mahé élu secrétaire.

Le conseil municipal accorde l'assistance aux vieillards infirmes et incurables désignés ci-dessous, savoir:

- 1° Barré Jean Omer né à Brec le 23 X^{bre} 1834, vieillard.
- 2° Guillou Hervé Omer, né à Erquey le 27 mai 1844, infirme.
- 3° Le Haut René, né à Saint-Yrie le 27 Juin 1832, vieillard.
- 4°

Le conseil nomme pour la révision des listes des électeurs cantonales pour l'année 1910, M. M. Calayen Vincent et Bacon Yves.

Le conseil désigne pour réviser la liste sectorale en 1910, M. Médèle Louis et membres de la commission du canton M. M. Jean Mahé et Jean Mahé.

Le conseil après avoir pris connaissance de la délibération du conseil municipal de l'année demandant la création de 2 foires dans cette localité, et émet un avis favorable à cette création.

Le Maire lit au conseil municipal une lettre venue de Jean Le Berre, domestique demeurant au village de Kerellou au chef-lieu de cette commune, relative à une demande de subvention pour l'envoi de son fils Alain Le Berre, né à Erquey le 10 Mars 1909, pour l'usage de la parole et de l'écriture.

Session ordinaire du 1^{er} avril 1909.

Le huit avril, à huit heures
de la commune d'Esqui-Gaberie
de ses séances pour la tenue de la session
sous la présidence de M. Louis Le Roux.

M. Lantier René, Calayen Vincent,
M. Guillou François, Quéven Louis,
M. Le Goff, Mahé Jean, Mahé Jean, Calayen
M. Lantier René, Le Goff, Le Roux, Lantier
M. Lantier René.

M. Lantier René, Calayen Vincent
M. Lantier René, Calayen Vincent
M. Lantier René, Calayen Vincent
M. Lantier René, Calayen Vincent

M. Lantier René, Calayen Vincent
M. Lantier René, Calayen Vincent

M. Lantier René, Calayen Vincent
M. Lantier René, Calayen Vincent

M. Lantier René, Calayen Vincent
M. Lantier René, Calayen Vincent

dans une école de sourd-muet.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de
la situation du sieur Jean Le Berre et trouvant en état
d'indigence, vote la somme de 50 francs pour l'admission
de son enfant au dit établissement.

J. Lantier

M. Lantier René
Calayen Vincent

M. Lantier René
Calayen Vincent
M. Lantier René
Calayen Vincent

L'an mil neuf cent neuf, le premier octobre, devant
vous Maire de la commune d'Esqui-Gaberie canton
de Quimper, s'est présentée M. Douget François nommé
par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du
13 août 1909. en qualité d'Instituteur à l'école de
du bourg d'Esqui-Gaberie, lequel vous a prié de procéder
à son installation.

Vu l'avis dont M. Douget est porteur et l'arrêté
de nomination qui le concerne vous avons déclaré
M. Douget installé dans ses fonctions.
L'Instituteur
Le Maire
J. L. Roux

Session ordinaire du 21 novembre 1909.

L'an mil neuf cent neuf, le vingt-et-un novembre à huit heures du
matin le conseil municipal d'Esqui-Gaberie s'est réuni en son lieu ordinaire
de ses séances pour la tenue de la session ordinaire du dit mois
sous la présidence de M. Louis Le Roux.

Étaient présents M. M. Le Goff Henri, Quelven Louis, Léviant, Guillemin
 Émile, Mathias, Médieu Louis, Le Roux Michel, Bavois Yves, Le
 Roux Louis, Lamoignon Jacques.

Absents M. M. Lelié, Médieu F., Yvonnet, Le Berre, Talain, Galayon, Mahé, Mahé Jean,
 Hovard, Émile, R. et Kerpoulay Lamoignon, délégués.

M. Médieu Louis élu secrétaire.

Le maire présente au conseil les demandes d'allocation journalière de
 0.25 formes par les conscrits suivants :

- 1° Le Roux Alain marié, Sans 1887. Avis favorable
- 2° Le Gars Michel, Sans 1907. Avis très favorable

assistants aux vieillards.

- 1° Espery Louis 70 ans. — ajourné à l'année prochaine
- 2° Le Breau Marie Anne, infirm. 68 ans. — ajourné à l'année prochaine
- 3° Guirardet Marie Catherine, 70 ans vieillart. — ajourné à l'année prochaine
- 4° Héliou Pierre, infirm. 68 ans. — ajourné à l'année prochaine
- 5° Lézard Pierre, infirm. 70 ans. — ajourné à l'année prochaine

Le maire présente au conseil l'acte de échange faite par la comm.
 de Biquet-Subien et M. Van Lermoy consistant de l'alignement du
 chemin n° 7. dit de la maison d'école.

En échange du terrain d'une contenance de 9 m. c. 25 d'ici à M. Van Lermoy
 par la commune, la dite Van Lermoy donne le terrain triangulaire
 limité au rose au plan d'une contenance de 9 m. q.

Le conseil, d'après le maire de remplir les formalités d'alignement
 la valeur du terrain, cède à la commune et s'acquiesce par son
 le maire soumet au conseil la demande de M. le Curé

en vue du classement de la chapelle de St. B. de Verdun
 parmi les monuments historiques.

Le conseil après avoir délibéré donne un avis
 favorable de la dite chapelle.

Le Roux M.
 Le Goff
 Bavois
 Le Goff Guillemin
 Bavois
 Le Goff Guillemin

Date Église-Subien
 Patrimoine Arkas

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO ONDES. NE PAS DIVULGUER LE CONTENU.

LOT#-EMC05201010754



Pour se conformer à la loi, le conseil procède à la nomination de
vingt propriétaires fonciers pour former la liste des réajustés en 1910,
et dont les noms suivent: Guillaume Perre, Facon Jorey, Le Mame
Perre, Mahé Jean, Gabriel Louis, Laroche Perre, Laurent Picaud,
Laurent Alain, Jacques Alain, Nédélec Louis, Bescon René, Gabriel Jiroin,
Le Béhan René, Hédéc Perre, Ysaïe Coeurin, Pillon Alain, Lehan
René, Quéré Jean Marie, Le Moigne Guillaume et Nédélec Perre.

les Louis, Briant, Guille
souchet, Nacoy, Jorey

Calayen, Mahé, Mahé J

d'allocation journalière

avis favorable
avis très favorable

opinion à l'ann. préc.
opinion à l'ann. préc.
opinion à l'ann. préc.
opinion à l'ann. préc.
opinion à l'ann. préc.

avis faite par la com
de l'alignement de
leste.

procédé à m. l'ann. préc.
le délainé triangul
gmg.

formalités d'hygiène
atteignant pas pour
arde de m. le P
le H. B. de Kerdevot

avis au

P. P. Gout